



**SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015**



**COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 23 septembre 2015 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2015, à 19 h, sous la présidence de M. LOMBERTIE, Maire.

M. BERNARD a été désigné en qualité de secrétaire.

### **DELEGATIONS DE VOTE**

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GLANDUS, adjointe, M. BRUTUS, Mme CHAMPION-GAUTHIER, Mme JULIEN, M. RODET, M. VAREILLE, Mme BEAUBATIE, M. CHALANGEAS, M. GÉRARD, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom, respectivement à M. LOMBERTIE, Mme VERCOUSTRE, M. JALBY, M. MERCIER, Mme BARRUCHE, Mme MANIGAUD, M. REILHAC, M. BERNARD, Mme MARTY.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mme SOURY, Mme MANIGAUD, Mme ROBERT-KERBRAT, M. REILHAC, M. DESTRUHAUT, Mme ROTZLER, conseillers municipaux, ont quitté la séance à partir du dossier n°20/3 « Récompense des bacheliers ayant obtenu une mention « Très bien » - Convention avec le Rectorat de l'Académie de Limoges – Année 2015 ».

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2015**

---

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 28 avril 2015.

## QUESTIONS ORALES

---

Une question orale est posée par le groupe socialiste écologiste personnalités et gauche progressiste relative à l'accueil des réfugiés.

Deux questions orales sont posées par le groupe Terre de Gauche, relatives à l'accueil de réfugiés et à la politique sociale de la Ville en matière de transports en commun.

Deux questions orales sont posées par la majorité municipale relatives à la nouvelle politique de stationnement et au surcoût du nouveau magazine « Vivre à Limoges ».

## **VŒUX ET MOTIONS**

---

- Motion du Conseil municipal de Limoges relative à l'implantation de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF) dans le cadre de la future grande région Aquitaine – Limousin – Poitou – Charentes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## COMMUNICATIONS

---

M. le Maire présente une communication relative à la rentrée scolaire 2015.

# EXERCICE BUDGÉTAIRE 2015 - DÉCISIONS MODIFICATIVES 1 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2015

---

## BUDGET PRINCIPAL VILLE DE LIMOGES - DÉCISION MODIFICATIVE 1 - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2015

---

La décision modificative présentée à cette séance concernant le budget principal de la Ville est la première faisant suite au budget supplémentaire.

Les dotations nouvelles en opérations réelles s'établissent à 967 507 €, dont :

- **716 301 €** pour la section de fonctionnement, financées par une recette de 71 940 € et par la reprise de la « réserve de précaution » inscrite en dépenses imprévues (- 644 361 €),
- **251 206 €** pour la section d'investissement, financées par une recette de montant équivalent.

Le redéploiement de crédits attribués lors du budget primitif a, par ailleurs, participé globalement, pour 1.078.922 € à la couverture des besoins de cette décision modificative n° 1.

**En fonctionnement**, les principales dotations concernent notamment :

- l'achat complémentaire de fournitures stockées pour 200 000 €,
- l'ajustement de la participation au fonctionnement de l'Aéroport de Limoges d'un montant de 180 000 €, conformément aux statuts modifiés,
- l'approvisionnement en électricité et en chauffage urbain pour 169 000 €.

**En investissement**, les crédits nouveaux intéressent pour l'essentiel :

- un abondement complémentaire des crédits affectés au programme d'installation des horodateurs, pour 625 000 €,
- la participation à verser à la SELI pour les travaux de construction et d'aménagement du secteur du Val de l'Aurence, pour un montant de 229 038 €,
- une acquisition foncière de 200 000 €.

Le Conseil municipal adopte, par nature et par chapitres, la décision modificative n° 1 au budget primitif 2015 qui lui est proposée.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN

Mme Christine MARTY

M. Vincent GERARD

**Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alain RODET

Mme Marie-Paule BARRUCHE

M. Bernard VAREILLE

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

Mme Geneviève MANIGAUD

Mme Catherine BEAUBATIE

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

M. Philippe REILHAC

M. Stéphane DESTRUHAUT

M. Frédéric CHALANGEAS

Mme Sandrine ROTZLER

**BUDGET POMPES FUNÈBRES VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC  
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - DÉCISION MODIFICATIVE 1 - EXERCICE  
BUDGÉTAIRE 2015**

---

La décision modificative présentée à cette séance concernant le budget des Pompes funèbres est la première faisant suite au budget supplémentaire.

Elle se caractérise par un réajustement des crédits figurant à la section d'exploitation, qui s'avère nécessaire en raison de la progression de l'activité du service.

Les dépenses et les recettes nouvelles s'équilibrent à 80.000 €.

Les charges, dont 50.000 € pour l'achat de fournitures spécifiques au service et les interventions de tiers, sont pour partie financées par des recettes supplémentaires provenant des prestations de service.

Le Conseil municipal adopte par chapitres la décision modificative n°1 au budget primitif 2015 des Pompes funèbres qui lui est proposée.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN  
Mme Christine MARTY  
M. Vincent GERARD

**Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alain RODET  
Mme Marie-Paule BARRUCHE  
M. Bernard VAREILLE  
M. Gilbert BERNARD  
Mme Danielle SOURY  
Mme Geneviève MANIGAUD  
Mme Catherine BEAUBATIE  
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT  
M. Philippe REILHAC  
M. Stéphane DESTRUHAUT  
M. Frédéric CHALANGEAS  
Mme Sandrine ROTZLER

**BUDGET CRÉMATORIUM VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC  
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - DÉCISION MODIFICATIVE 1 - EXERCICE  
BUDGÉTAIRE 2015**

---

La décision modificative présentée à cette séance concernant le budget du Crématorium est la première faisant suite au budget supplémentaire.

Elle se caractérise par une modification de la répartition des crédits de la section d'investissement, sans augmentation du budget.

Le chapitre « immobilisations en cours » est abondé de 57.000 € par virements de crédits pour couvrir le montant du marché conclu avec l'entreprise ATI pour l'installation de nouveaux fours de crémation.

Le Conseil municipal adopte par chapitres la décision modificative n°1 au budget primitif 2015 du Crématorium qui lui est proposée.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN

Mme Christine MARTY

M. Vincent GERARD

**Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alain RODET

Mme Marie-Paule BARRUCHE

M. Bernard VAREILLE

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

Mme Geneviève MANIGAUD

Mme Catherine BEAUBATIE

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

M. Philippe REILHAC

M. Stéphane DESTRUHAUT

M. Frédéric CHALANGEAS

Mme Sandrine ROTZLER

## **INSTITUTION DE L'ABATTEMENT SPÉCIAL À LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES OU INVALIDES**

---

En application des dispositions de l'article 1411-1-3 bis du Code Général des Impôts, le Conseil municipal décide l'institution, sur le territoire communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de l'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Cet abattement à la base, équivalent à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune s'adresse aux contribuables redevables de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale qui satisfont, au moins, une des conditions suivantes :

- 1- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- 2- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- 3- être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- 4- être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 5- occuper son habitation principale avec des personnes visées aux 1 à 4 ci-dessus.

Pour y prétendre, il appartient aux contribuables concernés de prendre l'initiative d'adresser au centre des impôts une déclaration comportant les éléments justificatifs nécessaires, avant le 1<sup>er</sup> janvier de la première année au titre de laquelle ils peuvent en bénéficier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOM'AULIM - RÉHABILITATION DE 34 LOGEMENTS SITUÉS 159-163, RUE  
ARMAND DUTREIX 87000 LIMOGES - EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE  
300 000 € (TROIS CENT MILLE EUROS) SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES  
DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR CONTRAT N° 36684 DU 25 JUIN 2015 -  
GARANTIE DE LA VILLE**

---

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 300.000 € souscrit par DOM'AULIM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 34 logements sociaux, 159 à 163 rue Armand Dutreix,
- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ**

**S'est abstenue :**

Mme Danielle SOURY

## **DÉCHARGE DU RÉGISSEUR PRINCIPAL DU STATIONNEMENT PAYANT CONSÉCUTIVEMENT AUX PILLAGES D'HORODATEURS**

---

Depuis le mois de juillet, plusieurs horodateurs du centre-ville ont subi des opérations de vandalisme et de pillage.

Des plaintes ont été déposées par le régisseur principal du stationnement payant et par la société Vincipark, responsable de la maintenance des horodateurs. La Police Nationale a procédé, le 10 août dernier, à l'arrestation d'une personne en flagrant délit de vol.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal décide de décharger de sa responsabilité le régisseur principal du stationnement payant pour le déficit constaté aux mois de juillet et d'août 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE DE GESTION DÉMATÉRIALISÉE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS - CRÉATION D'UNE CELLULE SUBVENTIONS ET ÉLABORATION D'UN GUIDE PRATIQUE À L'USAGE DES ASSOCIATIONS**

---

Partenaire du monde associatif, dont la diversité et le dynamisme contribuent à l'animation de la cité et permettent le renforcement du lien social entre les habitants, la Ville attribue, dans le respect de la réglementation en vigueur et dans la limite de ses capacités budgétaires, des subventions aux associations porteuses de projets d'intérêt général et local.

En vue d'optimiser la gestion de ces subventions, et dans le cadre d'une démarche visant à harmoniser et à rendre plus lisible la procédure d'attribution de ces aides, la Ville va mettre en place, à compter d'octobre 2015, une procédure électronique de dépôt des demandes par le biais d'une plateforme extranet.

Cette initiative s'accompagne de la création d'une Cellule Subventions, chargée de centraliser et de contrôler la recevabilité des demandes avant réaffectation aux directions opérationnelles, mais aussi d'apporter un soutien technique aux associations pour la constitution et le dépôt de leurs dossiers.

Afin de leur faciliter cette nouvelle démarche, un guide pratique, recensant les principes qui encadrent l'attribution de subventions ainsi que les différentes typologies de subventions, a été élaboré à l'attention des associations.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la communication du guide pratique à l'usage des associations et de l'information relative à la création d'une Cellule Subventions dans le cadre de la mise en place d'une procédure de gestion dématérialisée des subventions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SUBVENTION À LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA RECONSTRUCTION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN D'ORADOUR SUR GLANE**

---

Un programme de restauration de l'Eglise Saint Martin d'Oradour sur Glane, achevée le 10 juillet 1953 et dont certains objets mobiliers sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, a été établi, prévoyant notamment la réfection des fresques, la limitation des altérations des bétons, la réduction des pertes thermiques....pour un montant de travaux évalué à 500.000 € H.T.

Afin que chacun puisse s'appropriier ce projet, qui concerne un édifice symbolisant le renouveau de la Ville martyre, la municipalité d'Oradour sur Glane a lancé une souscription publique, par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, à laquelle une soixantaine de collectivités a d'ores et déjà répondu favorablement.

Le Conseil municipal décide que la Ville de Limoges participera à cette souscription publique et attribue dans ce cadre une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 € à la Fondation du Patrimoine.

### **ADOPTÉ**

**Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alain RODET  
Mme Marie-Paule BARRUCHE  
M. Bernard VAREILLE  
Mme Geneviève MANIGAUD  
Mme Catherine BEAUBATIE  
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT  
M. Philippe REILHAC  
M. Stéphane DESTRUHAUT  
Mme Sandrine ROTZLER

**Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Gilbert BERNARD  
Mme Danielle SOURY  
M. Frédéric CHALANGEAS

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET  
L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES - COMPTE RENDU**

---

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

---

En application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, par délibération du 16 avril 2014, a délégué au Maire tout ou partie de ses attributions pour la durée du mandat.

Il s'avère nécessaire de prendre en compte la mise en œuvre, sous cette mandature, d'une modernisation de l'administration, avec, notamment, la possibilité de vendre désormais des biens communaux aux enchères.

A cet effet, le Conseil municipal approuve :

- l'actualisation des dispositions relatives à la délégation au Maire des attributions suivantes :

- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal et ce concernant leurs ajustements annuels dans la limite de 3 % d'augmentation, étant précisé que l'élaboration du cadre général des tarifs demeurera de la compétence du Conseil municipal,

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tout contrat relatif à la commande publique pour les procédures non formalisées, dérogoires à l'article 26-1 du Code des marchés publics,

- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €, à l'exception des ventes aux enchères,

- la reconduction, dans les mêmes termes, des autres dispositions de la délibération susvisée.

**ADOPTÉ**

**Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE  
RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DÉCISIONS**

---

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EMPLOIS  
BUDGÉTAIRES - ABATTOIR - MISE À DISPOSITION -  
RÉMUNÉRATIONS - DISPOSITIF D'AMÉLIORATION DE LA  
QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL - PROGICIELS SEDIT MARIANNE -  
AVENANT AU MARCHÉ**

---

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES MODIFIÉ**

---

Le Conseil municipal approuve le Tableau des Emplois Budgétaires intermédiaire relatif au personnel communal, qui intègre, à effectif constant, diverses modifications suite aux propositions de la Commission Administrative Paritaire et à la réorganisation des services.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alain RODET  
Mme Marie-Paule BARRUCHE  
M. Bernard VAREILLE  
M. Gilbert BERNARD  
Mme Danielle SOURY  
Mme Geneviève MANIGAUD  
Mme Catherine BEAUBATIE  
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT  
M. Philippe REILHAC  
M. Stéphane DESTRUHAUT  
M. Frédéric CHALANGEAS  
Mme Sandrine ROTZLER

**RÉGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR DE LIMOGES - CONVENTION DE MISE  
À DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE MUNICIPAL**

---

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la mise à disposition d'un fonctionnaire municipal à temps complet auprès de la Régie municipale de l'Abattoir de Limoges à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et moyennant le remboursement à la Ville de la rémunération, des cotisations et des contributions afférentes,
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PERSONNEL COMMUNAL - AGENTS CONTRACTUELS (RÉMUNÉRATION)**

---

Le Conseil municipal donne son accord à l'actualisation de la rémunération de deux agents recrutés à titre contractuel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PRÉVENTION RELATIF À  
L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL AU SEIN DE LA  
VILLE DE LIMOGES**

---

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la mise en place d'un dispositif de prévention relatif à l'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel communal,
- habilite le Maire à solliciter, dans ce cadre, une subvention auprès du Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, pour la mise en œuvre d'un partenariat de recherches avec les laboratoires Poitiers CEREGE, ESSEC-chaire changement social et Lille 3 PSYTEC, spécialisés en sciences du travail.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PERSONNEL COMMUNAL - ABROGATION DE L'INDEMNITÉ  
EXCEPTIONNELLE ET INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ DÉGRESSIVE**

---

Le Conseil municipal donne son accord au versement de l'indemnité dégressive en remplacement de l'indemnité exceptionnelle.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DE PROGICIELS SEDIT  
MARIANNE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES**

---

En vue de permettre la réalisation de différentes opérations techniques, préalablement à la conclusion d'un nouveau marché de maintenance, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 1 au marché conclu avec la société Berger Levrault pour la maintenance de progiciels de gestion des ressources humaines SEDIT MARIANNE, prolongeant la durée de ce marché jusqu'au 29 février 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - SÉCURITÉ - PARTENARIATS  
AVEC ALEAS ET LIMOGES HABITAT - MISE EN PLACE D'UN  
SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION - CONVENTIONS -  
ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DISPOSITIF DE  
RÉPARATION PÉNALE PORTÉ PAR L'ASSOCIATION LIMOUSINE EMPLOIS  
ACTIVITÉS SERVICES (ALEAS)**

---

L'Association Limousine Emplois Activités Services (ALEAS), habilitée par le Parquet afin d'assurer la prise en charge de personnes placées sous main de justice, est une structure partenaire dans le cadre du Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2015-2020, notamment pour la mise en œuvre du dispositif de réparation pénale – traitement anti-graffiti.

Ces dernières années, ALEAS a accueilli un nombre croissant de personnes placées sous main de justice et a développé un second volet d'intervention consistant en la réalisation de travaux d'embellissement et de rénovation des parties communes d'immeubles du parc social.

Compte tenu de l'évolution de ce dispositif, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat, actualisant ses modalités de mise en œuvre, à intervenir entre la Ville, l'association ALEAS, M. le Préfet de la Haute-Vienne, le Président du Tribunal de Grande Instance de Limoges, le Procureur de la République, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les bailleurs sociaux Limoges Habitat et DOM'aulim.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT RENFORCÉ ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LIMOGES HABITAT**

---

Afin de renforcer le partenariat en matière de bon ordre, de sûreté, de sécurité et de salubrité, la Ville souhaite mettre en oeuvre des actions renforcées de la Police Municipale, en accompagnement des personnels de Limoges Habitat, et en accroissement des actions de surveillance sur son patrimoine, notamment concernant les occupations et dégradations des parties communes, les agressions verbales et physiques, la gestion des véhicules épaves, les dépôts d'encombrants, les divagations animales, les tapages, les conflits de voisinage et les conduites routières dangereuses.

A cet effet, Limoges Habitat se rapprochera de la Police Municipale pour le suivi des incivilités et mettra à sa disposition les clefs et badges d'accès aux parties communes. Des protocoles de communication privilégiés seront également élaborés.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat renforcé à intervenir à cet effet avec Limoges Habitat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**N'a pas pris part au vote :**  
Mme MAUGUIEN-SICARD

**DÉPLOIEMENT D'UN SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION SUR LA VILLE DE LIMOGES - DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LIMOGES ET L'ETAT - CONVENTION D'ANCRAGE DE DISPOSITIFS SUR FAÇADE D'IMMEUBLE PRIVÉ**

Parmi les actions inscrites au Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2015-2020, figure le déploiement de la vidéo-protection sur l'espace public, en vue de prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens dans les lieux exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants, de dissuader le passage à l'acte et de contribuer à l'élucidation des faits.

Ce dispositif sera, dans un premier temps, déployé sur un périmètre centre-ville élargi, la Ville envisageant, ensuite, de l'étendre progressivement à d'autres secteurs, en étroite concertation avec le Référent sûreté de la Police nationale.

L'enveloppe allouée pour cette première étape de mise en œuvre du dispositif, qui se déroulera fin 2015 – début 2016, s'élève à 461.564 € H.T. répartis comme suit :

- Travaux et aménagement du Centre de Supervision Urbain (CSU) au sein de la caserne Marceau : 114 324 € H.T.,
- Travaux liés aux infrastructures réseau (fibre optique, aménagement des coffrets de répartition) : 61 900 € H.T.,
- Première phase de déploiement des caméras et installation du système d'exploitation des images au CSU (y compris la réalisation d'un déport d'images au commissariat) : 285 340 € H.T.

L'Etat s'est engagé à dédier une partie des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) au financement du développement de la vidéo-protection en octroyant une subvention calculée au cas par cas, dans une fourchette allant de 20 à 40 % des dépenses d'investissement hors taxes liées directement à la création du dispositif, et à hauteur de 100% pour les dépenses d'investissement liées au déport d'images vers le Centre d'Information et de Commandement de la Police Nationale.

Le plan de financement prévisionnel correspondant à cette première phase est donc le suivant :

<b>Nature des financements</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Taux de participation</b>
Etat – Enveloppe spécifique du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	178 982 €	40 % des dépenses éligibles (hors déport)
	<b>193 092 €</b> ⇨ 14 110 €	100% pour les dépenses relatives au déport d'images vers le Commissariat (14 110 €)
Autofinancement Ville de Limoges	268 472 €	60 % (hors déport)
<i>Montant Total :</i>	461 564 €	100 %

Le déport d'images au Centre d'Information et de commandement de la Police nationale nécessite, par ailleurs, la conclusion d'une convention avec l'Etat formalisant les conditions de transmission et de mise à disposition des enregistrements réalisés par le Centre de Supervision Urbain.

La mise en œuvre du système de vidéo-protection implique, en outre, l'ancrage de dispositifs techniques adaptés sur les façades des immeubles concernés, lesquels seront déterminés en fonction des études techniques réalisées par le titulaire du marché relatif au déploiement de la vidéo-protection et de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour les façades protégées.

Le Conseil municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel relatif à la première phase de déploiement du système de vidéoprotection sur le territoire de la Ville de Limoges et autorise le Maire à solliciter la subvention attendue dans ce cadre au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, pour un montant de 193.092 €,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'Etat, afin de formaliser les modalités du déport d'images du Centre de Supervision Urbain vers le Centre d'Information et de commandement de la Police nationale,
- approuve le modèle de convention relatif à l'ancrage des dispositifs de vidéoprotection sur les façades d'immeuble privé, à conclure, à titre gratuit, avec les propriétaires concernés ayant donné préalablement leur accord pour l'implantation de ces équipements.

#### **ADOPTÉ**

##### **Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alain RODET  
Mme Marie-Paule BARRUCHE  
M. Bernard VAREILLE  
Mme Geneviève MANIGAUD  
Mme Catherine BEAUBATIE  
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT  
M. Philippe REILHAC  
M. Stéphane DESTRUHAUT  
Mme Sandrine ROTZLER

##### **Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Gilbert BERNARD  
Mme Danielle SOURY  
M. Frédéric CHALANGEAS

## **FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE D'UN SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LIMOGES ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

Depuis quelques années, certaines zones de la Ville sont exposées à des faits de délinquance, des incivilités ou des troubles à l'ordre public, perturbant la tranquillité des habitants et créant parfois un sentiment d'insécurité.

Afin de renforcer la sécurité et la tranquillité publique, la Ville a engagé différentes actions, inscrites, notamment, au Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2015-2020, telles que l'aménagement de nouveaux locaux pour la Police Municipale ou encore l'élaboration d'un plan de recrutement destiné à augmenter ses effectifs.

En complément de ces actions, la Ville a lancé un appel d'offres pour de la fourniture, la pose et la maintenance d'un système de vidéo-protection et de ses équipements associés sur le territoire communal.

La commission d'appel d'offres, réunie les 24 juillet et 10 septembre 2015, a attribué le marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet, à la société AXIONE SAS, pour une durée de 3 ans.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

### **ADOPTÉ**

#### **Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alain RODET  
Mme Marie-Paule BARRUCHE  
M. Bernard VAREILLE  
Mme Geneviève MANIGAUD  
Mme Catherine BEAUBATIE  
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT  
M. Philippe REILHAC  
M. Stéphane DESTRUHAUT  
Mme Sandrine ROTZLER

#### **Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Gilbert BERNARD  
Mme Danielle SOURY  
M. Frédéric CHALANGEAS

**POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE 2015-2020 -  
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DIVERSES - PROGRAMME DE  
RÉNOVATION URBAINE DU VAL DE L'AURENCE - ATTRIBUTION  
DE MARCHÉS ET AVENANTS**

---

**POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION DE  
LIMOGES 2015-2020**

---

En application des dispositions de la loi Lamy du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, un nouveau contrat de ville a été établi pour la période 2015-2020, dans le cadre d'un travail partenarial conduit par l'Etat, Limoges Métropole et la Ville de Limoges, associant les collectivités territoriales, l'ensemble des acteurs et institutionnels de terrain ainsi que des habitants dans la phase diagnostic.

Ce contrat concerne neuf territoires prioritaires : Beaubreuil, La Bastide, le Vignal, le Val de l'Aurence Nord, le Val de l'Aurence Sud, Bellevue, Les Portes Ferrées, le Sablard et Les Coutures. Les territoires du « Mas Neuf » et « Pierre de Coubertin », qui ne présentent plus les caractéristiques d'un quartier prioritaire au sens de la loi du 21 février 2014, feront, par ailleurs, l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités.

Le nouveau contrat de Ville vise à lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales. Des orientations stratégiques ont, ainsi, été définies en vue de favoriser l'intégration des quartiers prioritaires et de leurs habitants dans l'agglomération. Ces orientations répondent aux piliers suivants que sont la cohésion sociale, l'insertion, la formation, l'emploi, le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain et les politiques transversales (jeunesse, égalité hommes-femmes, prévention des discriminations, promotion des valeurs de la République).

Un programme d'actions opérationnel détaille les modalités de déploiement d'actions spécifiques pour y parvenir en proposant notamment des pistes de financements mobilisables.

De par la loi Lamy, la Ville est chargée de mettre en œuvre le contrat de ville sur ses territoires. A ce titre, elle s'est fixé comme principaux objectifs de permettre une appropriation du dispositif par les acteurs du territoire, de répondre aux problématiques de gestion urbaine de proximité, de penser le projet urbain à l'échelle de son territoire et enfin d'animer et de coordonner le réseau des acteurs.

Les grands enjeux de cette politique, à l'échelle de la commune, sont les suivants :

- investir et mettre en lumière le potentiel des quartiers qui disposent de véritables atouts méritant d'être mis en avant,
- faire entrer la ville dans les quartiers et permettre à ces derniers de s'intégrer pleinement dans la ville,
- permettre la réappropriation des quartiers par leurs habitants,

- accompagner et rendre acteurs de leur avenir les publics les plus fragiles (jeunes, familles, ...) via la réussite éducative, l'insertion sociale, l'accès à la santé et à la formation et l'insertion professionnelle,
- développer de nouvelles formes de coopération avec les employeurs situés à proximité des quartiers pour favoriser le recrutement des populations prioritaires,
- travailler à la requalification de l'image des quartiers, notamment en diversifiant l'offre de logement.

Trois sujets prioritaires sont, par ailleurs, à prendre en compte dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) afin de permettre sa pleine articulation avec le Contrat de Ville. Tout d'abord, il est fondamental de définir un cadre communautaire partagé sur le sujet de la rénovation urbaine, permettant de répondre aux questions soulevées par la reconstitution de l'offre sociale démolie dans les quartiers prioritaires. Ensuite, la diversification du parc de logements dans les territoires doit être un axe majeur du Programme Local de l'Habitat. Enfin, dans le droit fil des orientations législatives, il est primordial de partager au niveau communautaire une vision commune des enjeux de peuplement à l'échelle du territoire. Le nouveau PLH qui sera prochainement établi par Limoges Métropole se devra de traiter de ces trois sujets structurants pour l'avenir des quartiers.

Le Conseil municipal :

- approuve le contenu du nouveau Contrat de Ville de Limoges, établi pour la période 2015-2020,
- autorise le Maire à signer ce contrat ainsi que tous documents y afférent.

**ADOPTÉ**

**N'a pas participé au vote :**

Mme Sandrine ROTZLER

**Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

**PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA VILLE AU TITRE DE LA POLITIQUE  
DE LA VILLE 2015**

La Ville a été sollicitée par diverses structures pour une aide ponctuelle répondant au développement de certaines actions dans le cadre de la politique de la ville.

Le Conseil municipal :

- décide que la Ville participera financièrement aux actions figurant au tableau ci-après, pour un montant total de 29.510 €,
- autorise le Maire à signer les conventions de financement et tout autre document relatif à ces actions.

<b>Structure</b>	<b>Projet</b>	<b>Subventions en €</b>
ALSEA - service Interval	aide au recrutement d'un 3ème salarié permettant de développer des actions à destination du public féminin, des familles mono parentales, des nouveaux arrivants du quartier du Val de l'Aurence	<b>10 000</b>
Mix Cités	Développement des actions mises en place en lien avec les collèges du quartier de Beaubreuil	<b>4 000</b>
CAPF	Ouverture d'un espace socio culturel et mise en place d'une médiation de rue sur le quartier du Sablard	<b>3 700</b>
Centre de Loisirs Jeunes	achat de 2 motos	<b>4 000</b>
	Mise en place de deux séjours estivaux en présence de 10 jeunes chacun	<b>1 120</b>
VITAL	Diffusion du journal de quartier Tremplin	<b>1 000</b>
Halte Vincent	Aide complémentaire pour paiement du loyer. L'association recherche actuellement de nouveaux locaux suite à la baisse conséquente des financements d'Etat	<b>1 000</b>
Etoile sportive de Beaubreuil	Mise en place d'animations sur la période estivale sur le quartier de Beaubreuil à destination d'un public adolescent	<b>1 750</b>
Arches	Mise en place d'animations sur la période estivale sur le quartier de Beaubreuil à destination d'un public adolescent	<b>1 000</b>
	Achat de matériel permettant la mise en place d'ateliers cuisine à destination des jeunes et familles de Beaubreuil	<b>1 040</b>
BVL	Participation au financement des sorties des enfants de l'accueil de loisirs à l'Aquapolis	<b>400</b>
Mosaïc	Actions autour de la vidéo et éducation à l'image au cours du 2nd semestre 2015 et année 2016	<b>500</b>
<b>TOTAL</b>		<b>29 510</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **POLITIQUE DE LA VILLE - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA VILLE AU TITRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ**

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), qui réunit localement la Ville de Limoges, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat, le Conseil départemental et la MSA, regroupe l'ensemble des actions visant à offrir un appui et des ressources à des jeunes scolarisés, de l'école élémentaire au lycée, qui ne bénéficient pas de conditions suffisantes de réussite scolaire et sociale.

Les ateliers CLAS se déroulent en dehors du temps périscolaire et ont pour objectif d'aider les jeunes à élargir leurs centres d'intérêt par des actions diversifiées (aides aux devoirs, apports pédagogiques, activités culturelles...).

Le Conseil municipal :

- donne son accord au versement des participations financières de la Ville aux actions CLAS figurant aux tableaux ci-après.

Ces participations correspondent :

- au solde des subventions attribuées au titre de l'année scolaire 2014/2015, soit un montant total de 22.152 €,
  - à un acompte au titre de l'année scolaire 2015/2016, sur la base d'un prévisionnel déposé par les structures, soit un montant total de 47.655 €,
- autorise le Maire à signer les conventions de financement et tout autre document relatif à ces actions.

### **PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA VILLE DE LIMOGES**

<b>Structure</b>	<b>nombre d'actions mises en place en 2014-2015</b>	<b>subvention définitive totale 2015 versée en fonction du réalisé</b>	<b>solde 2015</b>
<b>Le Chapeau Magique</b>	6	8 783	3 463
<b>CAPF</b>	8	13320	5 320
<b>ALCHIMIS</b>	5	4921	197
<b>ALIS</b>	4	5 463	1 463
<b>VITAL</b>	4	5 995	2 463
<b>CSF</b>	8	10 926	1 926

<b>BAPS</b>	7	12926	5 926
<b>FOL</b>	1	1000	0 (nombre de séances inférieur à 37)
<b>ARCHES</b>	4	5059	1 394
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>68 393</b>	<b>22 152</b>

<b>Structure</b>	<b>nombre d'actions validées par le comité départemental pour l'année scolaire 2015/2016</b>	<b>nombre d'enfants prévus</b>	<b>subvention 2015/2016 calculée en fonction du prévisionnel</b>	<b>acompte (50%) versé fin 2014</b>
<b>Le Chapeau Magique</b>	6	80	12 660	6 330
<b>CAPF</b>	9	135	18 000	9 000
<b>ALCHIMIS</b>	5	71	10 000	5 000
<b>ALIS</b>	6	69	9 990	4 995
<b>VITAL</b>	4	55	7 330	3 665
<b>CSF</b>	7	105	14 000	7 000
<b>BAPS</b>	7	100	14 000	7 000
<b>ARCHES</b>	5	70	9 330	4 665
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>685</b>	<b>95 310</b>	<b>47 655</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE 2015 - CHANTIER D'INSERTION AFIL**

---

L'association AFIL met en œuvre un chantier d'insertion « entretien du patrimoine naturel de la Ville de Limoges » ayant pour objet l'entretien des bords des cours d'eau et des zones humides de la commune.

Dans le cadre de ce chantier, 12 postes en contrat à durée déterminée d'insertion sont proposés à des publics en parcours d'insertion professionnelle, les agents de la Ville assurant un appui technique et pédagogique auprès des salariés de l'association chargés de l'encadrement du chantier.

Afin de poursuivre la mission engagée, le Conseil municipal :

- décide que la Ville participera au financement de ce chantier, à hauteur de 33.500 €,
- autorise le Maire à signer les conventions de financement et tout autre document relatif à ces actions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DU VAL DE L'AURENCE -  
RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS - ATTRIBUTION DE MARCHÉ -  
COQUES DU FUTUR GYMNASÉ**

---

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, il a été décidé, pour le quartier du Val de l'Aurence Sud, de procéder à la réalisation de deux équipements publics dans le secteur du Mas Jambost :

- un équipement à vocation socio-culturelle, intégrant une salle polyvalente, un accueil de loisirs sans hébergement et un espace de pratiques culturelles,
- un équipement à vocation sportive, consistant en la création d'un gymnase d'une capacité de 1000 places, qui sera principalement dédié au hand-ball.

Un mandat de maîtrise d'ouvrage a été conclu avec la SELI pour la réalisation de ces équipements publics. L'opération de travaux correspondante a été divisée en 21 lots, dont 20 ont déjà été attribués. Cependant, à l'issue des deux précédentes consultations le lot n°17 : sièges et coques de gradins a été déclaré infructueux.

Une nouvelle consultation a donc été lancée, par voie de procédure adaptée, concernant ce lot.

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, réunie les 3 et 10 septembre 2015, a attribué le marché correspondant à la société HUGON, pour un montant de 28.616,80 € H.T.

Le Conseil municipal autorise la SELI, mandataire de la Ville, à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DU VAL DE L'AURENCE - RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS - AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX**

---

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, il a été décidé, pour le quartier du Val de l'Aurence Sud, de procéder à la réalisation de deux équipements publics dans le secteur du Mas Jambost :

- un équipement à vocation socio-culturelle, intégrant une salle polyvalente, un accueil de loisirs sans hébergement et un espace de pratiques culturelles,
- un équipement à vocation sportive, consistant en la création d'un gymnase d'une capacité de 1000 places, qui sera principalement dédié au hand-ball.

Suite à une délibération du Conseil municipal du 29 mars 2010, un mandat de maîtrise d'ouvrage a été conclu avec la SELI pour la réalisation de ces équipements publics.

Par délibérations des 5 décembre 2013 et 19 novembre 2014, le Conseil municipal a autorisé la SELI à signer les marchés de travaux correspondants, divisés en 21 lots.

Divers aléas et demandes complémentaires sont venus ponctuer le déroulement du chantier de l'accueil de loisirs sans hébergement, induisant la réalisation de travaux supplémentaires ou modificatifs.

Afin de prendre en compte ces diverses prestations, le Conseil municipal autorise la SELI, mandataire de la Ville, à signer les avenants à intervenir en conséquence aux marchés conclus pour les lots suivants :

- lot 1 : Terrassements (COLAS SUD - Ouest), réalisation d'aménagements complémentaires suite à une demande du SDIS, pour un montant supplémentaire de 11 755,20 € HT,
- lot 2 : Démolitions (GAVANIER SARL), désamiantage complémentaire sur une chaudière suite à une erreur de diagnostic initial, pour un montant de 3 289,76 € HT,
- lot 3 : Fondations spéciales – gros œuvre (entreprise Michel LAJARTHE), modification de l'escalier de secours du gymnase, pour un montant de 6 500 € HT,
- lot 8 : Menuiseries extérieures (MIROITERIE RAYNAUD), suppression des volets pour les issues de secours, soit une diminution de – 3 052,74 € HT,
- lot 15 : Peinture (ROUGIER), suppression de la mise en peinture des volets, qui ont été livrés pré-peints, soit une diminution de – 3 230,21 € HT,
- lot 16 : Equipements sportifs (NOUANDSPORT), installation d'ancrages de poteaux de tennis et volley afin d'assurer la polyvalence de l'équipement, pour un montant de 928,50 € HT,

- lot 19 : Plomberie-sanitaires (GECC), installation d'une production d'eau chaude, pour un montant de 7 502,30 € HT,
- lot 21 : Electricité (GECC), création d'une zone de commande spécifique pour la salle polyvalente afin de permettre au centre de loisirs de fonctionner indépendamment de cette salle, pour un montant de 2 161,00 € HT.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DU VAL DE L'AURENCE -  
RÉSIDENTIALISATION FRANCHET D'ESPEREY ET MARÉCHAL JUIN -  
CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LIMOGES HABITAT**

---

Une partie des aménagements de pieds d'immeubles prévus dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du Val de l'Aurence concerne la mise en œuvre d'actions de résidentialisation, ayant pour objectif principal de privatiser les espaces extérieurs en les délimitant et les clôturant, afin de favoriser une meilleure appropriation des résidents.

Ces espaces seront, à terme, rétrocédés au bailleur social qui en deviendra propriétaire. Aussi, Limoges Habitat participera financièrement à la réalisation des aménagements précités par la pose de clôtures et de portails concernant les immeubles situés n°1 à 3 rue du Maréchal Juin et n°1, 2, 3 et 4 allée du Maréchal Franchet d'Esperey, à hauteur de 120.528 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention financière ainsi que tous documents nécessaires à intervenir avec Limoges Habitat afin de formaliser cette participation.

**ADOPTÉ**

**N'a pas participé au vote :**  
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

# **URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉ N° 1 - MISE À DISPOSITION DE DONNÉES - CONVENTION AVEC LE SIEPAL - AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE COUZEIX - AUTORISATIONS D'URBANISME**

---

## **PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1**

---

Dans le respect des objectifs de mixité sociale fixés par le Programme Local de l'Habitat, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Limoges, élaboré en 2007, a programmé des emplacements pour la réalisation de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, notamment sur le quartier « Vanteaux / CHU ».

L'objectif de mixité sociale étant atteint pour ce quartier, la Ville a souhaité, par la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du PLU, supprimer l'emplacement réservé n°157 situé rue Camille Guérin, ce qui permettra la réalisation, sur cet emplacement, de projets privés à vocation d'habitat et de commerce.

Conformément à l'article L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU présentant l'exposé de ses motifs ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations, ont été mis à disposition du 3 août au 9 septembre 2015 à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes de Landouge et de Beaune-les-Mines. Le dossier a été complété par les avis de l'Etat, de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

A l'issue de cette procédure le Conseil municipal approuve le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU tel qu'il a été mis à la disposition du public.

Le dossier du PLU modifié, tel qu'approuvé par le Conseil municipal, est tenu à la disposition du public à la Mairie de Limoges, Direction du Développement Urbain et à la Préfecture, aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

### **ADOPTÉ**

#### **Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alain RODET  
Mme Marie-Paule BARRUCHE  
M. Bernard VAREILLE  
M. Gilbert BERNARD  
Mme Danielle SOURY  
Mme Geneviève MANIGAUD  
Mme Catherine BEAUBATIE  
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT  
M. Philippe REILHAC  
M. Stéphane DESTRUHAUT  
M. Frédéric CHALANGEAS  
Mme Sandrine ROTZLER

## **CONVENTION AVEC LE SIEPAL POUR LA MISE À DISPOSITION DE DONNÉES**

---

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent désormais intégrer, dans leur rapport de présentation, une analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers au cours des 10 années précédant leur approbation ou leur révision.

Cette analyse s'avérant identique à celle mise en place dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges (SIEPAL) a proposé à la Ville de s'appuyer sur cette méthodologie pour étudier la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers du PLU de la commune de Limoges.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le SIEPAL pour la mise à disposition des données correspondantes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE LA COMMUNE DE LIMOGES SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL  
D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE COUZEIX**

---

La commune de Couzeix a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 30 mars 2015.

En application des dispositions du Code de l'Urbanisme, celle-ci a sollicité l'avis de la commune de Limoges, au titre de commune voisine ayant demandé à être consultée concernant ce projet.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de PLU de la commune de Couzeix, sous réserve de classer les parcelles DR 136 à 138 en zone urbaine à vocation de loisirs et de détente (UL), ce qui correspond à l'activité sportive des lieux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## AUTORISATIONS D'URBANISME

---

Le Conseil municipal habilite le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre des opérations suivantes :

- remplacement de menuiseries extérieures à la piscine de Beaublanc,
- remplacement des portes d'accès à la piscine des Casseaux,
- création d'un abri à vélos dans les écoles maternelles Jean-Marie Amédée Paroutaud et Léon Blum,
- ravalement des façades du bâtiment administratif rue Jean-Pierre Timbaud, de l'espace associatif Marcel Vardelle et du centre commercial Marcel Proust (Secours Populaire...),
- remplacement des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville,
- démolition d'un ensemble immobilier 6-8 rue des Portes Ferrées,
- démolition de bâtiments de l'ancienne caserne Marceau,
- remplacement de la toiture de l'école Raoul Dautry.

### **ADOPTÉ**

**Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alain RODET

Mme Marie-Paule BARRUCHE

M. Bernard VAREILLE

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

Mme Geneviève MANIGAUD

Mme Catherine BEAUBATIE

M. Philippe REILHAC

M. Stéphane DESTRUHAUT

Mme Sandrine ROTZLER

**A voté contre :**

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

## **CONVENTIONS RELATIVES À LA VIABILITÉ HIVERNALE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES SUR LES ZONES NON AGGLOMÉRÉES DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LIMOGES**

---

La mise en œuvre du plan d'organisation de viabilité hivernale sur le territoire de Limoges nécessite de coordonner les actions des différents propriétaires et gestionnaires du domaine public routier, afin d'assurer la continuité des traitements d'itinéraires et de faciliter les manœuvres des engins de déneigement.

A ce titre, un certain nombre de voiries départementales desservant Limoges doivent être prises en compte par la commune, bien qu'étant situées hors des zones agglomérées, afin de pouvoir relier les voies communales aux itinéraires déneigés en priorité par le Département de la Haute-Vienne.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- la convention à intervenir avec le Département de la Haute-Vienne et toutes conventions à venir avec d'autres éventuels partenaires pour la prise en charge du déneigement de tronçons de voiries départementales sur la commune de Limoges,
- les conventions tripartites à intervenir avec le Département de la Haute-Vienne et les communes limitrophes ainsi que toutes conventions à venir avec d'autres éventuels partenaires pour la prise en charge du premier circuit de déneigement de tronçons de voirie départementales desservant la commune de Limoges.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ESPACES VERTS - PLAN D' ACTIONS DE RESTAURATION DE LA  
CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA VIENNE - RÉSEAU  
D'ÉPIDÉMIO SURVEILLANCE - ETUDE DE FAISABILITÉ POUR LA  
MISE EN PLACE D'UN ÉCOPÂTURAGE - CONVENTIONS**

---

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPTB VIENNE ET LA VILLE DE  
LIMOGES POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DE RESTAURATION DE LA  
CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA RIVIÈRE VIENNE DANS SA TRAVERSÉE  
DE LIMOGES**

---

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, la Ville, propriétaire de deux seuils sur la Vienne, au niveau du pont de la Révolution et en amont du pont Saint-Martial, doit réaliser des travaux afin de rétablir la continuité écologique de ce cours d'eau dans la traversée de Limoges.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, lequel assurera la maîtrise d'ouvrage et la prise en charge des coûts afférents à la réalisation d'une étude hydraulique visant à définir différents scénarii d'aménagement pour restaurer cette continuité, la Ville s'engageant, notamment, à assurer ou à déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux envisagés dans les deux années suivant la validation du projet retenu.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION TRIPARTITE D'ADHÉSION AU RÉSEAU D'ÉPIDÉMIO  
SURVEILLANCE DANS LE DOMAINE DU VÉGÉTAL DE LA RÉGION LIMOUSIN  
- AVENANT N° 3**

---

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et la Chambre Régionale d'Agriculture sont chargées de la mise en œuvre, au niveau local, du plan Ecophyto 2018, qui a notamment pour objet la structuration des réseaux d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal.

Suite à une délibération du Conseil municipal du 25 juin 2012, une convention est intervenue entre la Ville et les partenaires précités, afin de préciser les modalités de la participation du service municipal des Espaces verts à ce dispositif.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 3 à la convention susvisée, modifiant certaines données relatives au fonctionnement de ce réseau ainsi que diverses dispositions techniques et financières.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE  
LA HAUTE-VIENNE ET LA VILLE DE LIMOGES POUR L'ÉTUDE DE  
FAISABILITÉ DE LA MISE EN PLACE D'UN ÉCOPÂTURAGE SUR CERTAINES  
PARCELLES MUNICIPALES**

---

Compte tenu de ses multiples avantages en termes, notamment, de diminution de l'impact environnemental et d'optimisation des coûts d'entretien, la technique de l'écopâturage, qui consiste à remplacer l'entretien mécanique de parcelles de terrain par des troupeaux d'ovins, de caprins ou de bovins, pourrait être mise en place sur certains espaces naturels et réserves foncières de la Ville.

Aussi, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, lui confiant la réalisation d'une étude technico-économique concernant ce mode de gestion.

La Chambre d'Agriculture, qui prendra en charge le coût de l'étude, évalué à 7.200 € H.T., sera également associée aux suites qui pourraient être données à ce projet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET GESTION DU PATRIMOINE**

---

### **ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 32, RUE JEAN DE VIENNE**

---

En vue de la constitution d'une réserve foncière, en entrée ouest de la Ville, le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix de 386.200 €, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 4 ha 82 a 68 ca, située 32 rue Jean de Vienne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES,  
RUE JEAN DE VIENNE**

---

En vue de la constitution d'une réserve foncière, en entrée ouest de la Ville, le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix de 463.800 €, de trois parcelles de terrain d'une superficie totale de 5 ha 79 a 71 ca, situées rue Jean de Vienne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) N° 1 AU VILLAGE DE GÂTE-SOLEIL -  
ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES,  
LIEUDIT "GÂTE-SOLEIL"**

---

Par délibération du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) au village de Gâte-Soleil, en vue de permettre la réalisation d'opérations d'aménagement sur deux unités foncières représentant près de 2 ha.

Divers travaux nécessaires à l'urbanisation de ce site, tels qu'un élargissement de voirie, l'aménagement d'une raquette de retournement, la réalisation d'extensions des réseaux d'eau potable, d'électricité, de gaz et de téléphonie seront ainsi réalisés par la Ville et financés dans le cadre du PUP.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces travaux, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 14 m<sup>2</sup> environ, impactée par les aménagements à réaliser, sise au lieudit « Gâte-Soleil ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES,  
RUE DU MAS ROME**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain à usage de trottoir et de stationnement, d'une surface d'environ 16 m<sup>2</sup>, sise rue du Mas Rome en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 145,  
RUE DU MAS LOGE**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir, d'une surface de 13 m<sup>2</sup>, sise 145 rue du Mas Loge, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES,  
IMPASSE DE LA ROCHE**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 166 m<sup>2</sup> sise impasse de la Roche, correspondant à un emplacement réservé pour la création d'une voie nouvelle rue du Champfour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSEAU DE CHALEUR - ACQUISITION D'UN DROIT DE PASSAGE ET  
D'AQUEDUC - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 40, RUE DE  
FOUGERAS ET APPARTENANT À LA SCI BIOLIMM 6**

---

Dans le cadre d'une régularisation, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la SCI BIOLIMM 6 et de la SARL BIOBAT, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface d'environ 240 m<sup>2</sup> sur une parcelle sise 40, rue de Fougeras, correspondant à l'implantation des canalisations publiques d'adduction de chaleur reliant la Centrale Energie Déchets à la chaufferie municipale de Beaubreuil.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN SISES À  
LIMOGES, LIEUDIT "FAUGERAS" À LA SCI D'ESTER 87**

---

En vue de permettre à la société AJIR AGREGATS, installée sur le site du Puy Imbert, de développer son activité de stockage de matériaux inertes, le Conseil municipal autorise la cession à la SCI d'ESTER 87, porteuse de ce projet, de deux parcelles de terrain en état de friche, d'une surface d'environ 7.099 m<sup>2</sup> et 263 m<sup>2</sup>, sises au lieudit « Faugeras », moyennant le prix de 7,50 € le m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN SISES À  
LIMOGES, IMPASSE DE LA RIBIÈRE À L'EURL EUROP FIN GEST**

---

Le Conseil municipal :

- constate la désaffectation et décide le déclassement du domaine public de deux parcelles de terrain d'une surface respective de 234 m<sup>2</sup> et 72 m<sup>2</sup> sises impasse de la Ribière,
- autorise la cession de ces parcelles, moyennant le prix de 3.720 €, à l'EURL Europ Fin Gest, dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE À  
LIMOGES 195, RUE ARMAND DUTREIX AU SYNDICAT DES  
COPROPRIÉTAIRES DE LA "RÉSIDENCE LES JACINTHES"**

---

Le Conseil municipal autorise la cession au Syndicat des Copropriétaires de la Résidence « Les Jacinthes », moyennant le prix de 250 €, d'une parcelle de terrain d'une surface de 5 m<sup>2</sup> sise 195 rue Armand Dutreix, nécessaire pour la réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur de cette copropriété.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ETABLISSEMENT D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE SUR UNE  
PARCELLE MUNICIPALE SISE À LIMOGES 15, ALLÉE DU MARÉCHAL  
FRANCHET D'ESPEREY - CONVENTION AVEC ERDF**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec ERDF relative à l'implantation, moyennant le versement à la Ville d'une indemnité de 20 €, d'une canalisation souterraine basse tension d'une longueur de 11 mètres sur une parcelle municipale sise 15 allée du Maréchal Franchet d'Espercy, pour permettre l'alimentation électrique de locaux de l'Espace du Mas Jambost.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ETABLISSEMENT D'UNE CANALISATION SUR UNE PARCELLE MUNICIPALE  
SISE À LIMOGES 216, RUE DU MAS LOGE - CONVENTION AVEC GRDF**

---

Dans le cadre de la rénovation du réseau de gaz desservant l'école élémentaire de Landouge, GRDF a sollicité la possibilité d'établir une canalisation souterraine et ses accessoires techniques, sur une longueur totale de 4 mètres, sur une parcelle appartenant à la Ville située rue du Mas Loge.

Le Conseil municipal :

- après avis des services techniques concernés, autorise la réalisation de cette opération à titre gratuit,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec GRDF.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SALLE DU VIGENAL - UTILISATION PAR L'ASSOCIATION VIGENAL FOOTBALL CLUB LIMOGES**

---

Afin de favoriser l'organisation de manifestations dont les bénéfices contribueront à soutenir ses actions en faveur des jeunes du quartier, l'association Vigenal Football Club Limoges, qui utilise la salle municipale du Vigenal, a demandé à pouvoir bénéficier de l'utilisation gratuite de cette salle une fois par trimestre civil, comme en bénéficient d'autres associations du quartier.

Le Conseil municipal, afin de respecter une équité de traitement entre ces différentes structures, décide de répondre favorablement à cette demande, étant toutefois précisé qu'en cas de demandes simultanées d'utilisation de cette salle pour la même date, l'association Vigenal Football Club Limoges ne sera pas prioritaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE DE LA PLATE-FORME DE  
REVALORISATION DE MATÉRIAUX INERTES ET DE L'UNITÉ DE  
CONCASSAGE/BROYAGE SITUÉES SUR LA COMMUNE DE CONDAT-SUR-  
VIENNE - DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ COLAS SUD  
OUEST**

---

La société COLAS Sud Ouest a déposé une demande auprès de M. le Préfet de la Haute-Vienne en vue de la régularisation de la situation administrative de la plate-forme de valorisation de matériaux inertes qu'elle exploite actuellement sur la commune de Condat-sur-Vienne.

Le dossier d'enquête publique correspondant a été déposé à la mairie de Condat-sur-Vienne du 17 août au 11 septembre 2015 inclus.

En application des dispositions du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de la commune de Limoges doit émettre un avis sur cette demande, compte tenu de la proximité de ce site, implanté à moins d'un kilomètre du territoire communal.

Après étude de ce dossier par les services municipaux, le Conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande de la société COLAS Sud Ouest, sous réserve de la stricte observation des dispositions réglementaires visant à la protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne la prévention des nuisances sonores ou olfactives, des émissions de poussières et de la pollution des eaux, du sol ou de l'air.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POLITIQUE DE SANTÉ - CENTRE DE VACCINATIONS -  
CONVENTION AVEC L'ARS - CONVENTION CADRE**

---

**CENTRE DE VACCINATIONS - CONVENTION AVEC L'AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ DU LIMOUSIN**

---

Le centre de vaccinations municipal réalise gratuitement les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, la rougeole, les oreillons et la rubéole.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Agence Régionale de Santé du Limousin, fixant sa participation à ce dispositif de vaccination gratuite à 45.000 € pour l'année 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CENTRE DE VACCINATIONS - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT**

---

En complément des séances de vaccination qu'il propose habituellement, le centre de vaccinations municipal réalisera prochainement des actions ponctuelles d'information et de sensibilisation, sur site ou à l'extérieur, ayant vocation à rappeler l'importance de la vaccination et à inciter les personnes à venir consulter le médecin vaccinateur du centre ou leur médecin généraliste.

Des séances de vaccination pourront également être organisées hors les murs, en fonction des besoins repérés et du respect de certaines conditions (hygiène des locaux, confidentialité...)

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les organismes d'accueil concernés, tels que notamment le Centre Régional d'Examen et de Soins du Limousin, afin d'assurer la mise en œuvre de ces actions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES SOCIALES - CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE -  
ECHANGE AVEC PILSEN - 21ÈME CONFÉRENCE DES PARTIES -  
COP 21 - PROGRAMME DE RÉALISATION DE LOGEMENTS  
SOCIAUX - CONVENTION AVEC LIMOGES HABITAT -  
FOURNITURE DE COLIS DE NOËL - MARCHÉ**

---

**CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE - ORGANISATION D'UN ÉCHANGE  
CULTUREL AVEC PILSEN**

---

Un projet d'échange européen porté par le Centre social de La Bastide a été monté avec la Ville jumelle de Pilsen, en République Tchèque, permettant à une trentaine de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville de se rendre à Pilsen du 18 au 25 octobre 2015.

La Ville de Pilsen a été désignée capitale européenne de la culture pour 2015. Aussi, les jeunes sélectionnés, qui fréquentent diverses structures, telles que le Centre d'Animation des Portes Ferrées, les associations le Chapeau Magique, Alchimis et Vital, associées à la démarche, ont réalisé un travail sur les thématiques de l'image et de la danse.

Outre une approche de réalités sociales et culturelles différentes, leur participation à ce séjour leur permettra également de bénéficier d'une expérience de mobilité et de citoyenneté, visant à les sensibiliser à la dimension interculturelle et à développer un sentiment d'identité européenne.

Le Conseil municipal donne son accord à l'organisation de cet échange culturel et autorise le Maire à signer toute convention relative à ce projet, notamment celle à intervenir avec l'agence ERASMUS, qui apportera une contribution à hauteur de 18.880 €.

La participation des jeunes s'élèvera à 10 € par jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **21ÈME CONFÉRENCE DES PARTIES (COP 21 LIMOGES) - EXPOSITION, CONFÉRENCE SUR LES ADAPTATIONS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

---

Du 30 novembre au 11 décembre prochains se déroulera, à Paris, la 21<sup>ème</sup> « conférence des Parties (COP 21) », sur les changements climatiques.

La Ville de Limoges, en tant que Ville Santé Citoyenne, souhaite relayer cette conférence au niveau local afin de sensibiliser ses concitoyens aux adaptations nécessaires pour limiter le réchauffement climatique. La Direction des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Vienne et la Mutualité Française Limousine, également signataires de la Charte, ont aussi souhaité s'associer à cette initiative.

Ainsi, en partenariat avec les Centres de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Limoges (Récréasciences) et de Poitiers (Espace Mendès France), une exposition sera organisée à la Galerie des Hospices, du 23 novembre au 20 décembre prochains, accompagnée de temps d'échanges, de débats et de conférences à la Bfm.

L'espace Mendès France et l'agence de communication « Le réseau » fourniront l'exposition et assureront la formation d'agents municipaux, d'enseignants volontaires et d'employés de Récréasciences pour animer l'exposition, dont les deux premières semaines seront dédiées aux écoles élémentaires de Limoges et les deux dernières au grand public. Au-delà de cette période, les enseignants et animateurs municipaux ayant bénéficié de la formation pourront poursuivre les sensibilisations au sein des écoles et des associations.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'organisation de cette manifestation, dénommée « Cop 21 Limoges »,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir dans ce cadre avec l'association Récréasciences, l'Espace Mendès France, l'agence Le Réseau, EDF et la Mutualité Française Limousine, ces deux derniers partenaires finançant respectivement à hauteur de 3.300 € et 2.000 € cet évènement, dont le coût total est évalué à 8.600 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PROGRAMME DE RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX - OPÉRATIONS  
DE CONSTRUCTIONS NEUVES : SECTEUR ARISTIDE BRIAND - CONVENTION  
DE FINANCEMENT AVEC LIMOGES HABITAT**

---

Limoges Habitat prévoit la réalisation prochaine, dans le secteur Aristide Briand, de dix-huit logements, dont cinq, destinés aux ménages à faible revenu, seront financés dans le cadre d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Le Conseil municipal :

- décide que la Ville participera au financement de cette opération, à hauteur de 3.100 € par logement PLAI, soit un montant total de 15.500 €,
- autorise le Maire à signer la convention de financement à intervenir dans ce cadre avec Limoges Habitat.

**ADOPTÉ**

**N'a pas participé au vote :**

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

## **FOURNITURE DE COLIS DE NOËL 2015 - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la fourniture des colis de Noël qui seront distribués aux personnes âgées de 70 ans et plus résidant sur la commune de Limoges.

La commission d'appel d'offres, réunie les 27 août et 10 septembre 2015, a attribué le marché à intervenir à cet effet à la société SAS Valette Foies Gras, sans montant minimum, ni maximum.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TOURISME - INTERNATIONAL - MAISON DU LIMOUSIN -  
RAPPORT ANNUEL - JUMELAGE LIMOGES-PILSEN - FESTIVAL  
"BONJOUR PILSEN" ET EXPOSITIONS CROISÉES - TAXE DE  
SÉJOUR**

---

**RAPPORT CONCERNANT LA MAISON DU LIMOUSIN - APPROBATION**

---

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal examine le rapport de l'année 2014 concernant la Maison du Limousin, société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges est représentée au Comité d'Orientation et au Conseil d'Administration.

Située au cœur de Paris, la Maison du Limousin met en œuvre des actions visant à renforcer l'attractivité du territoire régional auprès des touristes et des investisseurs et à promouvoir les acteurs du Limousin, notamment auprès des marchés professionnels et des médias.

A cet effet, la Maison du Limousin a développé, en 2014, un programme d'évènements économiques, touristiques et culturels se traduisant par l'organisation de 57 évènements et rencontres, qui ont associé au total 178 organismes publics, privés et consulaires.

Les ventes de la boutique (librairie, artisanat, épicerie fine), ont, par ailleurs, enregistré une nette progression et un important travail de référencement a été réalisé pendant toute l'année 2014 afin de pouvoir présenter, sur son site internet, l'ensemble des produits proposés par la Maison du Limousin.

La Ville de Limoges souhaite, par ailleurs, que soit engagée, courant 2015, une réflexion sur l'évolution nécessaire de la SEM Maison du Limousin et de ses missions, dans la perspective de la réforme territoriale et de la nouvelle délimitation des régions. Cette démarche est indispensable en préalable à la poursuite de l'engagement de la Ville de Limoges sur les exercices à venir.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## EXPOSITION LIMOGES-PILSEN « TRAVEL ART »

---

Afin de permettre à Limoges de bénéficier d'une grande visibilité en profitant du statut de capitale européenne de la culture de la Ville de Pilsen en 2015, et de permettre également aux habitants de Limoges de découvrir des œuvres représentatives de l'art tchèque, un projet d'expositions intitulé Limoges-Pilsen « Travel-Art » est envisagé, prévoyant la présentation :

- de pièces de porcelaine de Limoges du groupe de créateurs céramistes « Esprit Porcelaine » et de pièces emblématiques des manufactures de Limoges du 3 décembre 2015 au 10 janvier 2016 à Pilsen, à la Galerie municipale d'art contemporain MĚSTA PLZNĚ et au musée de Bohême de l'Ouest,

- de pièces de Cristal de Bohême et d'art contemporain tchèque au musée des Beaux-Arts de Limoges, du 25 novembre 2015 au 13 janvier 2016, à l'occasion des festivités commémorant le 5<sup>ème</sup> anniversaire de la réouverture du musée.

Le montant de la participation de la Ville à ce projet est estimé à 21.000 € maximum, soit 11.250 € au titre de l'appui à Esprit Porcelaine pour l'exposition à Pilsen et 9.750 € au titre des frais de surveillance, communication et assurance de l'exposition à Limoges.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre entre la Ville de Limoges, Esprit Porcelaine, la Galerie MĚSTA PLZNĚ et le musée de Bohême de l'Ouest ainsi que tout contrat pour la réalisation des prestations externes envisagées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**JUMELAGE LIMOGES-PILSEN - PARTICIPATION D'UN ÉLÈVE CUISINIER  
ORIGINAIRE DE LIMOGES AU FESTIVAL "BONJOUR PILSEN"**

---

L'Alliance française de Pilsen, qui organise chaque automne le festival « Bonjour Pilsen » afin de faire découvrir aux habitants de cette ville la culture française sous différentes formes, proposera, cette année, des démonstrations de cuisine.

A cette occasion, un élève cuisinier du lycée Saint-Jean de Limoges se rendra à Pilsen, du 26 au 30 octobre 2015, pour animer des ateliers culinaires au sein de l'Alliance française et d'un centre culturel alternatif, lieu de référence de l'opération « Pilsen, capitale européenne de la culture 2015 ».

Le Conseil municipal autorise le remboursement au lycée Saint-Jean des dépenses liées aux frais de déplacement de cet élève cuisinier entre Limoges et Prague aller / retour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## TAXE DE SÉJOUR

---

Le Conseil municipal donne son accord à l'actualisation, comme suit, des modalités relatives à l'application de la taxe de séjour sur le territoire de la commune de Limoges, conformément aux dispositions de la loi de Finances pour 2015 et du décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 :

### - Barème tarifaire

Le barème général de la taxe de séjour (tarifs plancher et plafond) évolue afin « de mieux cibler la capacité contributive des redevables tout en tenant compte de la nécessité de préserver l'attractivité du territoire français en matière touristique ». Cet ajustement est toutefois sans incidence sur les tarifs votés par la Ville lors du Conseil municipal du 19 novembre 2014, qui s'établissent comme suit :

	commune de Limoges	<i>tarif plancher / plafond</i>
- hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme et meublés de tourisme 5 étoiles, autres établissements de caractéristiques de classement touristique équivalentes	<u>1,20 €</u>	0,65 € / 3,00 €
- hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme et meublés de tourisme 4 étoiles, autres établissements de caractéristiques équivalentes	<u>1,00 €</u>	0,65 € / 2,25 €
- hôtels de tourisme classés 3 étoiles, résidences de tourisme et meublés de tourisme 3 étoiles, autres établissements de caractéristiques de classement touristique équivalentes	<u>0,80 €</u>	0,50 € / 1,50 €
- hôtels de tourisme classés 2 étoiles, résidences de tourisme et meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles, autres établissements de caractéristiques de classement touristique équivalentes	<u>0,60 €</u>	0,30 € / 0,90 €
- hôtels de tourisme classés 1 étoile, résidences de tourisme et meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parkings touristiques par tranche de 24 heures, autres établissements de caractéristiques équivalentes	<u>0,40 €</u>	0,20 € / 0,75 €
- hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	<u>0,20 €</u>	0,20 € / 0,75 €

- |  |               |               |
|--|---------------|---------------|
| - terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes | <u>0,20 €</u> | 0,20 €/0,55 € |
| - terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.   | <u>0,20 €</u> | 0,20 €        |

- Exonérations

Sont exemptés de taxe de séjour :

- les personnes mineures,
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

- Modalités de collecte de la taxe de séjour par les plateformes et les sites proposant des hébergements touristiques par voie électronique

Les professionnels qui, par voie électronique, assurent un service de réservation, de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements pour le compte des logeurs, des hôteliers, des propriétaires ou des intermédiaires, peuvent être préposés à la collecte de la taxe de séjour et à l'exécution des formalités déclaratives correspondantes. Ils doivent avoir été habilités expressément à cet effet par les logeurs.

Lorsqu'ils ne sont pas à même d'établir qu'ils bénéficient d'une des exemptions de taxe de séjour prévus par la loi, les assujettis acquitteront, à titre provisionnel, le montant de la taxe aux gestionnaires des plateformes dématérialisées et pourront en obtenir la restitution, sur présentation d'une demande en ce sens à la commune ayant perçu la cotisation induite.

Les professionnels en charge de services de réservation ou de mise en relation effectués par voie électronique devront tenir à la disposition de la commune toute pièce permettant d'établir l'exhaustivité et la correcte liquidation des montants collectés.

- Modalités de recouvrement amiable et forcé de la taxe de séjour

- Recouvrement

Les dispositions en matière de recouvrement restent applicables telles que mentionnées dans la délibération n° 20.3 du 19 novembre 2014. Toutefois, l'article 67 de la nouvelle Loi de Finances prévoit désormais qu'en cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe collectée, le Maire puisse engager une procédure de taxation d'office, après avoir mis en demeure le redevable défaillant de régulariser sa situation.

Dans ce cas, à défaut de régularisation en temps utile, un avis de taxation d'office motivé pourra être communiqué au déclarant défaillant, trente jours au moins avant la mise en recouvrement de l'imposition, selon les modalités prévues à l'article R 2333-48 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tout retard dans le versement du produit de la taxe donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à 0,75% par mois de retard. Il s'appliquera à compter du premier jour du

mois qui suit celui durant lequel la déclaration devait être souscrite, ou, en cas de déclaration incomplète ou inexacte, à compter du premier jour du mois qui suit celui au cours duquel le principal aurait dû être acquitté.

- Sanctions

Conformément à l'article R 2333-54 du Code Général des Collectivités Territoriales, est puni de peines d'amende prévues pour les contraventions de quatrième classe, le fait pour les hébergeurs :

- de ne pas avoir produit l'état des taxes de séjour perçues, prévu à l'article R 2333-51 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou de ne pas l'avoir produit dans les délais prévus,
- de ne pas avoir respecté l'une des prescriptions relatives à sa tenue,
- de ne pas avoir perçu la taxe de séjour sur un assujetti,
- de ne pas avoir reversé le montant de la taxe de séjour due dans les conditions et délais prescrits par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque manquement à l'une de ces obligations donnera lieu à une infraction distincte.

Restent, par ailleurs, inchangées les dispositions des délibérations :

- n° 18 du 12 octobre 2009 portant sur :

- l'application de la taxe de séjour dite au réel pour l'ensemble des hébergements touristiques visés à l'article R 2333-44 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la composition du comité consultatif de suivi de la taxe de séjour,
- l'affectation du produit de la taxe,

- n° 20.3 du 19 novembre 2014 portant sur :

- les périodes de perception de la taxe,
- les dates et les modalités de versement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

---

Le Conseil municipal donne son accord à l'attribution de subventions à des associations qui en ont fait la demande, pour un montant total de 1.500 €.

Le détail des subventions est consultable à la Direction des assemblées et de la démocratie de proximité – Service des assemblées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ENFANCE-JEUNESSE - SCHÉMA DIRECTEUR PETITE ENFANCE -  
RÈGLEMENT ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL - RELAIS  
ASSISTANTES MATERNELLES PORTES-FERRÉES - CONVENTIONS  
CAF - EME D'ISLE ET EYJEAUX - CONVENTIONS - ALSH DE  
BEAUBLANC - CLASSES DÉCOUVERTES**

---

**SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ACCUEIL PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE  
LIMOGES 2015-2020**

---

La Ville de Limoges, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne ont élaboré conjointement un schéma directeur fixant, pour la période 2015-2020, les orientations générales pour l'accueil du jeune enfant âgé de moins de 3 ans et formalisant ainsi une politique partenariale de la petite enfance comme levier de la cohésion et du développement social du territoire.

Sur la base d'un diagnostic partagé, ce schéma apprécie la cohérence territoriale de l'offre existante et des projets, évalue l'équilibre entre les différents modes d'accueil et types de gestion et détermine l'opportunité d'un développement quantitatif de l'offre d'accueil au regard de l'existant et des projets programmés.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le Schéma Directeur de l'Accueil Petite Enfance de Limoges pour la période 2015-2020 ainsi que tout document y afférent.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Gilbert BERNARD  
Mme Danielle SOURY  
M. Frédéric CHALANGEAS

## **MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL DE JEUNES ENFANTS**

---

Le Conseil municipal adopte le nouveau règlement général définissant les modalités de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants, dont les dispositions ont été adaptées afin de prendre en compte les règles de tarification prévues par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ASSOCIATION CENTRE D'ANIMATION DES PORTES-FERRÉES -  
FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - AVENANT N°  
3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT (1ER JANVIER 2013  
- 31 DÉCEMBRE 2015)**

---

Une nouvelle convention d'objectifs et de financement a été conclue pour la période 2013-2015 entre la Ville et le Centre d'Animation des Portes Ferrées, afin de préciser les modalités du soutien apporté par la collectivité pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles géré par cette association.

Compte tenu de l'intérêt de ce service et du bilan d'activité de l'année écoulée, le Conseil municipal :

- fixe à 13.870 € le montant de la subvention municipale attribuée dans ce cadre au Centre d'Animation des Portes Ferrées pour l'année 2015,
- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir en ce sens, conformément aux dispositions de la convention pluriannuelle précitée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA VILLE DE LIMOGES**

---

Depuis le mois de juillet 2014, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne met à disposition de la Ville, à titre gracieux, des locaux situés 1, allée Emile Kahn, dans le quartier du Val de l'Aurence, utilisés par la Collectivité pour la mise en place d'une antenne du Relais Assistantes Maternelles municipal.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, prolongeant la mise à disposition des locaux susvisés au profit de la Ville pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE CESSION DE DONNÉES STATISTIQUES D'ENFANTS DE  
MOINS DE 6 ANS ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

---

La Ville souhaite réaliser une cartographie de la répartition géographique des enfants de moins de 6 ans sur le territoire communal.

A cet effet, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, précisant les modalités de transmission à la Ville de diverses données statistiques.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION AVEC LES EME POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PENDANT LES  
VACANCES SCOLAIRES DANS LES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX -  
ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

---

Depuis l'année scolaire 2012/2013, la Ville accueille, chaque année, au centre de loisirs du Mas Eloi, des enfants de l'Etablissement Médico Educatif et Social Départemental d'Isle et de l'Etablissement Médico Educatif René Bonnefond d'Eyjeaux.

Afin de poursuivre cette démarche, dont le bilan s'avère positif, notamment pour les enfants accueillis, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir chaque année avec les établissements spécialisés concernés, déterminant les modalités d'accueil de ces enfants dans les accueils de loisirs municipaux, ainsi que les conditions d'intervention de leurs éducateurs.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BEAUBLANC PENDANT LES VACANCES DE NOËL**

---

Afin de répondre aux besoins constatés sur cette période de l'année, le Conseil municipal donne son accord à l'ouverture de l'accueil de loisirs de Beaublanc pendant les vacances scolaires de Noël 2015.

Cet accueil de loisirs offrira 24 places pour les enfants de moins de 6 ans et 24 pour les plus de 6 ans, auxquels des stages thématiques seront proposés du 21 au 24 décembre et du 28 au 31 décembre, moyennant un tarif identique à celui pratiqué pour les autres périodes de l'année.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE AVEC NUITÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016**

---

La Ville de Limoges accueille, depuis de nombreuses années, des classes de découverte avec nuitées dans ses centres de vacances.

A partir de l'année scolaire 2015-2016, les projets de sorties scolaires avec nuitées pour lesquels un soutien financier de la Ville est sollicité devront désormais répondre à un appel à projet.

La Ville assurera l'hébergement, la restauration et le prêt de matériel au centre de vacances du Lioran, pour des séjours d'une durée maximum de 8 jours, organisés selon un calendrier prédéfini de janvier à mars et du samedi au samedi.

Le centre pourra également être sollicité dans les mêmes conditions pour des classes vertes au printemps et à l'automne.

Les équipes enseignantes pourront aussi répondre à l'appel à projet pour d'autres destinations à visées pédagogiques. La Caisse des Ecoles versera alors à la coopérative de l'école une subvention égale au prix de revient de l'hébergement et de la restauration pris en charge au Lioran par journée et par enfant, réévalué chaque année, dans la limite de 8 jours.

Le Conseil municipal approuve les nouvelles modalités d'organisation des classes de découverte avec nuitées ci-dessus exposées.

### **ADOPTÉ**

#### **Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alain RODET  
Mme Marie-Paule BARRUCHE  
M. Bernard VAREILLE  
M. Gilbert BERNARD  
Mme Danielle SOURY  
Mme Geneviève MANIGAUD  
Mme Catherine BEAUBATIE  
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT  
M. Philippe REILHAC  
M. Stéphane DESTRUHAUT  
M. Frédéric CHALANGEAS  
Mme Sandrine ROTZLER

**AFFAIRES SCOLAIRES - SCOLARISATION D'ENFANTS AUTISTES -  
CONVENTION AVEC L'IME D'EYJEAUX - MODIFICATION DES  
HORAIRES DE L'ÉCOLE CARNOT - RÉCOMPENSE DES  
BACHELIERS - CONVENTION AVEC LE RECTORAT**

---

**SCOLARISATION D'ENFANTS ATTEINTS DE TROUBLES DU SPECTRE  
AUTISTIQUE (TSA) - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET  
FONCTIONNEMENT - CONVENTION AVEC L'IME "RENÉ BONNEFOND"  
D'EYJEAUX**

---

Dans le cadre du troisième plan national autisme, l'école maternelle Condorcet-Roussillon a été retenue par l'Académie de Limoges et l'Agence Régionale de Santé pour l'implantation d'une Unité d'Enseignement en Ecole Maternelle pour enfants atteints d'autisme.

Le fonctionnement de cette unité, dont la capacité d'accueil est de 7 élèves, a été confié à l'Institut Médico-Éducatif « René Bonnefond », géré par l'association des Pupilles de l'Enseignement Public 87 (PEP87).

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir, pour une durée de trois ans, avec l'association PEP87, afin de fixer les modalités de fonctionnement de cette unité, la Ville s'engageant à mettre à disposition les locaux et le mobilier nécessaires et à prévoir les conditions d'accès à la restauration scolaire des élèves et du personnel concernés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **HORAIRES DES ÉCOLES - MODIFICATION EN RAISON DE CIRCONSTANCES LOCALES**

---

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation relatives à l'organisation du temps et de l'espace scolaires, plusieurs écoles de la Ville de Limoges bénéficient d'aménagements d'horaires, notamment en raison de contraintes liées aux transports scolaires ou pour permettre de fluidifier la circulation aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Pour la rentrée de septembre 2015, le Conseil municipal, après avis favorable du conseil d'école et de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, décide de reconduire les dispositions mises à en place comme suit à l'école maternelle Carnot, soit un décalage de 10 minutes des horaires de début et de fin de matinée, en raison de l'éloignement entre les bâtiments de cette école maternelle et des écoles élémentaires à proximité :

	Début de matinée	Fin de matinée	Début d'après-midi	Fin d'après-midi
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	8h40	11h40	13h45	16h00
MERCREDI	8h40	11h40		

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉCOMPENSE DES BACHELIERS AYANT OBTENU UNE MENTION "TRÈS BIEN" - CONVENTION AVEC LE RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE LIMOGES - ANNÉE 2015**

---

Comme l'an passé, la Ville organisera, dans le courant du dernier trimestre, une réception à l'Hôtel de Ville au cours de laquelle les bacheliers résidant à Limoges qui ont obtenu leur baccalauréat avec la mention très bien seront récompensés.

78 jeunes sont concernés, auxquels il sera remis une récompense d'un montant de 300 €, sous la forme de chèques culture pouvant être utilisés pour l'achat de livres et de supports multi-média ainsi que pour l'accès à des établissements culturels et de loisirs.

A cet effet, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Rectorat, définissant les conditions d'utilisation de données à caractère personnel pouvant être utilisées par les agents habilités des collectivités territoriales participant au service public de l'éducation pour la remise de récompenses.

La Ville, en application des dispositions de la loi du 6 janvier 1978, a, par ailleurs, procédé aux formalités de déclaration nécessaires auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BFM - TARIFICATION - CONVENTION AVEC LE FESTIVAL DES  
FRANCOPHONIES - PRIX RÉGINE DEFORGES - EQUIPEMENTS  
CULTURELS - ANIMATIONS CULTURELLES - PARTENARIATS -  
EXPOSITIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS - MAISON DE LA  
BOUCHERIE**

---

**BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - MISE EN PLACE D'UNE  
TARIFICATION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

---

Le Conseil municipal :

- donne son accord aux modalités suivantes, concernant la mise en place d'une tarification annuelle pour l'inscription à la Bibliothèque francophone multimédia des usagers domiciliés hors Limoges :
  - le plein tarif est fixé à 25 € par an (12 mois consécutifs)
  - un tarif réduit de 12,50 € (soit une réduction de 50 %) sera appliqué aux usagers dont le quotient familial est inférieur ou égal à 500 €, sur présentation d'un justificatif.

La gratuité est maintenue pour les adhérents résidant sur la commune ainsi que pour certaines catégories d'usagers, telles que les étudiants, les personnes de moins de 26 ans, les professionnels de l'éducation (enseignants, éducateurs, animateurs de centres de loisirs...).

L'accès à l'ensemble du réseau des bibliothèques municipales, qui ne nécessite pas d'inscription spécifique, reste libre et gratuit, quel que soit le lieu de résidence des usagers.

- décide que cette tarification sera mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015,
- adopte le nouveau règlement intérieur de la Bfm intégrant ces modifications ainsi que diverses dispositions concernant les documents multimédia.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION RELATIVE AU SERVICE DE QUESTIONS À DISTANCE "EURÊKOI"**

---

Dans le cadre d'un partenariat avec la Bibliothèque publique d'information (Bpi), la Bibliothèque francophone multimédia propose, depuis 2006, un service de réponse en ligne à toute personne souhaitant interroger un professionnel de la lecture publique.

Dans ce cadre, une convention constitutive de groupement de commandes a été conclue avec la Bpi, qui coordonne ce dispositif et gère la base de connaissances constituée par l'ensemble des réponses fournies par les structures partenaires et les bibliothèques membres du réseau.

La Bpi a proposé de changer la dénomination de ce service, qui s'appellera désormais Eurêkoi, mais dont le contenu restera identique. Pour des facilités de gestion elle établira, par ailleurs, avec chaque collectivité membre du réseau, une convention bilatérale se substituant à la convention de groupement de commandes précitée.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention relative au service de réponse à distance « Eurêkoi », à intervenir avec la Bpi pour une durée d'un an renouvelable trois fois, fixant la participation annuelle de la Ville à 400 €.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## CONVENTION TRIENNALE 2015-2017 AVEC LES FRANCOPHONIES EN LIMOUSIN

---

Depuis plusieurs années, la Ville apporte son soutien à l'association « Festival International des Francophonies en Limousin », notamment par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, fixée à 180.000 € pour 2015.

Les différents partenaires institutionnels de cette structure, à savoir l'Etat, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, le Conseil Régional du Limousin et la Ville de Limoges ont souhaité qu'une convention triennale soit établie pour la période 2015 à 2017, afin de préciser les objectifs assignés à l'association. En ce qui concerne la Ville de Limoges, lesdits objectifs concernent notamment l'ouverture de la manifestation à l'espace public.

L'association a, par ailleurs, proposé à la Ville de s'associer avec d'autres partenaires (le Centre Régional du Livre en Limousin, le Rectorat/Académie de Limoges, l'Université de Limoges, le Théâtre de l'Union et le Centre International de la caricature du dessin de presse et d'humour de Saint-Just le Martel), à la création d'un pôle francophone à Limoges, ayant pour objectif la valorisation des actions en faveur de la francophonie dans tous les domaines.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- la convention établie entre les partenaires financiers précités et l'association « Festival International des Francophonies en Limousin » pour la période 2015 à 2017,
- la lettre d'intention relative à la création du pôle francophone.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**A voté contre :**

M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN concernant le versement de la subvention à l'association « Festival International des Francophonies en Limousin »

## LIRE À LIMOGES - CRÉATION DU PRIX RÉGINE DEFORGES

---

Un lien particulier unissait la Ville de Limoges à l'auteure Régine Deforges, qui a vécu à Limoges pendant la guerre, y a ouvert une librairie et participait assidûment au salon du livre « Lire à Limoges », dont elle était devenue une figure emblématique.

Afin de lui rendre hommage, le Conseil municipal :

- décide la création d'un prix littéraire « Régine Deforges », qui sera décerné pendant la fête du livre afin de récompenser un premier roman écrit par un auteur francophone et distribué à l'échelle nationale,
- adopte le règlement de ce prix littéraire, dont le jury sera co-présidé par les enfants de l'auteure, et qui consistera en la remise, par la Ville de Limoges au lauréat, d'un chèque de 3.000 € ainsi qu'au financement, à hauteur de 20.000 €, d'une campagne promotionnelle à l'échelle nationale.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

### **ADOPTÉ**

#### **Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN

Mme Christine MARTY

M. Vincent GERARD

## **EXPOSITION "L'AMOUR, LA MORT, LE DIABLE" - ORGANISATION DE LA TABLE RONDE**

---

En accompagnement de l'exposition « *L'Amour, la Mort, le Diable – une collection particulière* », présentée à la galerie des Hospices du 19 juin au 18 octobre 2015, une conférence sera organisée le 7 octobre 2015, sous la forme d'une table ronde, en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Limoges et dans ses locaux, à laquelle plusieurs personnalités du monde de l'art contemporain, telles que Catherine Millet, Olivier Kaepelin - directeur de la Fondation Maeght, Pascal Faracci- directeur du musée de Poitiers, Vincent Corpet... ont été invitées.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats d'engagement ainsi que tous documents nécessaires à l'organisation de cette table ronde.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA RÉGION LIMOUSIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OPÉRA DE LIMOGES**

---

Depuis 1988, la Région Limousin soutient l'activité de l'Opéra de Limoges par sa participation aux activités de son orchestre.

Ce soutien s'est, ainsi, traduit par la création de l'Orchestre Symphonique Régional de Limoges et du Limousin (O.S.R.L.), à partir de l'ossature de l'orchestre lyrique de l'Opéra-Théâtre de Limoges, et qui fut porté, pendant plusieurs années, à la fois par l'Agence Technique Culturelle Régionale sous sa forme symphonique et par l'Opéra de Limoges sous sa forme lyrique.

Depuis 2011, la gestion de l'orchestre a été confiée directement à l'Opéra de Limoges et des conventions de développement ont été successivement conclues en vue de fixer la participation de la Région Limousin à son fonctionnement.

La dernière convention étant arrivée à échéance, la Région Limousin souhaite, à présent, orienter son aide, non plus uniquement vers l'orchestre mais vers l'ensemble des activités de l'Opéra.

Cette décision intervient de manière concertée avec la Ville, dans la perspective d'une évolution du mode de gestion de l'Opéra et en vue de réactualiser les missions assignées par les collectivités. Il s'agit, en effet, de consolider le financement de l'Opéra et d'obtenir le soutien de nouveaux partenaires financiers, au premier rang desquels l'Etat, par l'intermédiaire du Ministre de la Culture et de la Communication.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir, pour une durée de quatre ans, entre la Ville de Limoges et la Région Limousin pour le développement de l'Opéra de Limoges, précisant les missions assignées à cette structure en termes de production, de diffusion et d'accueil de spectacles, mais aussi de politique des publics avec, notamment, une politique tarifaire adaptée et la poursuite d'un programme d'éducation artistique en faveur de la jeunesse,
- habilite le Maire à solliciter, dans ce cadre, une subvention annuelle de 320.000 € auprès de la Région Limousin.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OPÉRA-THÉÂTRE ET  
L'ASSOCIATION ECLATS D'EMAIL JAZZ EDITION POUR L'ACCUEIL DE  
SPECTACLES EN COMMUN LORS DU FESTIVAL ECLATS D'EMAIL JAZZ  
EDITION 2015**

---

Dans le cadre de la prochaine édition du festival de jazz « Eclats d'Email », qui se déroulera en novembre 2015, l'Opéra-Théâtre et l'association Eclats d'Email Jazz Edition souhaitent s'associer pour accueillir en commun les concerts suivants :

- Fatoumata Diawara & Roberto Fonseca, le 12 novembre,
- Les P'tits Loups du Jazz et le Jazz Orchestra du CIMD invitent Daniel Huck, le 13 novembre,
- « Traversées » avec Jean-Christophe Cholet, Guillaume de Chassy et l'Orchestre de Limoges et du Limousin, le 20 novembre,
- « Spécial 10 ans », L'ORJAZZ invite Jean-Jacques Milteau & Mina Agossi quintet, le 22 novembre.

L'Opéra-Théâtre prendra en charge l'intégralité des dépenses relatives au concert « Traversées », soit 14 500 €, ainsi que les coûts correspondant à la participation de l'Orchestre de Limoges et du Limousin.

Il mettra gratuitement à disposition la salle de spectacle et assurera la billetterie du festival pour le compte de l'association.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir en ce sens entre la Ville et l'association Eclats d'Email Jazz Edition, fixant, par ailleurs, les modalités tarifaires et de répartition des recettes afférentes à l'organisation de ces concerts.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **OPÉRA-THÉÂTRE ET CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - ACCUEIL DE SPECTACLES EN COMMUN**

---

Au cours de la saison 2015-2016, l'Opéra-Théâtre et les Centres Culturels Municipaux accueilleront en commun les spectacles suivants, dans le cadre de la biennale Danse Emoi :

- « Cendrillon » de Thierry Malandin Centre Chorégraphique National d'Aquitaine en Pyrénées Atlantiques, pour deux représentations les 16 et 17 janvier 2016,
- « Lied ballet » de Thomas Lebrun, le 5 février 2016.

Le budget prévisionnel pour ces deux spectacles, hors droits d'auteurs, est fixé à 114.500 € H.T. répartis à hauteur de 15.200 € H.T. pour les centres culturels et de 99.300 € H.T. pour l'Opéra-Théâtre.

Une politique tarifaire commune sera mise en place. L'Opéra-Théâtre conservera l'intégralité des recettes du spectacle « Cendrillon » et les centres culturels celles du spectacle « Lied ballet ».

Le Conseil municipal approuve les modalités de collaboration ci-avant exposées.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2015/2016 - COLLABORATIONS DIVERSES**

---

Dans le cadre de la programmation des Centres Culturels Municipaux, la Ville est amenée à collaborer avec diverses associations et structures pour la programmation de spectacles.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les structures concernées pour l'organisation de différentes manifestations.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ABONNEMENTS CENTRES CULTURELS ET AUTRES LIEUX CULTURELS - SAISON 2015/2016**

---

Dans le cadre des campagnes d'abonnement des centres culturels municipaux, il est envisagé d'établir des partenariats avec différentes structures culturelles telles que le Théâtre de l'Union, « la Mégisserie » à Saint-Junien et le centre culturel Yves Furet à La Souterraine...

Ainsi, les abonnés des centres culturels municipaux bénéficieront d'un tarif préférentiel dans ces autres lieux et, par voie de réciprocité, les abonnés de ces structures se verront accorder un tarif réduit pour les spectacles produits par les centres culturels, soit 20 € pour les spectacles de la grille A et 17 € pour ceux de la grille B.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir dans ce cadre avec les structures culturelles concernées.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - CONVENTION DE PARTENARIAT  
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF SHAKE@DO87**

---

La société « Rev&Sens sas » assure, depuis plusieurs années, la gestion du dispositif shake@do87 initié par le Département de la Haute-Vienne afin de faciliter l'accès des élèves scolarisés en classe de troisième aux activités culturelles et sportives et dans le cadre duquel des chèquiers, d'une valeur de 40 €, sont délivrés aux jeunes concernés.

Compte tenu de l'intérêt de cette démarche, la Ville de Limoges accepte, depuis 2011, le règlement total ou partiel par chèque shake@do87 des entrées aux spectacles, des adhésions et des participations aux ateliers des centres culturels municipaux.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la reconduction de ces modalités pour la saison 2015/2016 et éventuellement pour les années ultérieures, en fonction du maintien du dispositif par le Département de la Haute-Vienne,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir chaque année avec la société « Rev&Sens sas », qui assure la centralisation et le remboursement des chèques auprès des partenaires de l'opération.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE DU CONSERVATOIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

---

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire de Limoges propose à ses élèves différentes animations culturelles, afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts.

En complément des actions précédemment adoptées par le Conseil municipal, la programmation suivante a été établie :

### Animations au Musée National Adrien Dubouché

Un partenariat sera établi avec le musée national Adrien Dubouché en vue de poursuivre l'organisation de rendez-vous bimestriels en lien avec la programmation du Musée et de scènes ouvertes à la fin de l'année scolaire, permettant aux élèves de présenter leur travail devant un public divers et de se confronter à des conditions acoustiques extérieures particulières.

### Animations au « Café littéraire »

Afin de permettre à de jeunes artistes du conservatoire de se produire dans un environnement nouveau, un partenariat sera établi avec l'association « Le jardin limousin des arts », qui programme des animations au « café littéraire ». De petites formations se produiront périodiquement tout au long de l'année scolaire, valorisant ainsi le travail des différents départements du conservatoire.

### Projet des classes d'alto

Les classes d'alto du conservatoire de Limoges organiseront une journée d'échange pédagogique avec le conservatoire de la Dordogne le 21 novembre 2015.

A cette occasion, les jeunes altistes interpréteront des œuvres en petits groupes de niveau ou aborderont des œuvres dédiées aux ensembles d'alto et notamment des pièces d'écriture contemporaine pour grand ensemble.

### Projets du département danse :

- afin d'offrir aux élèves de 2<sup>ème</sup> cycle 3<sup>ème</sup> année la possibilité de parfaire leur apprentissage, le département danse organisera une « master class » animée par Luc Amyot, ancien danseur étoile et professeur à la National Ballet School of Canada.

- le cursus pédagogique impose aux élèves de second et de troisième cycles de suivre des cours de formation musicale adaptée à la danse. Pour compléter l'approche de cette discipline, un stage d'une journée sera organisé avec une intervenante spécialisée.

▪ afin de compléter le cursus danse pour l'année en cours et en réponse à une forte demande, un stage de modern'jazz sera organisé pour les élèves de deuxième et de troisième cycles.

▪ afin de sensibiliser les élèves du département danse aux effets de la nutrition sur l'organisme, une conférence sera donnée par Mme Odile Rabetaud, médecin généraliste, le 7 novembre 2015, à l'auditorium du conservatoire.

### Département de musique traditionnelle

Dans le cadre de la semaine occitane, organisée par le département de musique traditionnelle, une conférence sera donnée par M. Claude Ribouillault, le 15 janvier 2016, à l'auditorium du conservatoire, sur le thème « La musique au fusil, pratiques musicales et chansonniers de ceux de 14 ».

### Projet « Conte et spectacle DRACULA »

Ce projet, visant à la création d'un conte musicalement illustré, associera les classes de contrebasses, guitare, musique de chambre des Classes à Horaires Aménagés Musicales ainsi qu'un orchestre à cordes. Des séances de travail seront planifiées tout au long de l'année. Trois restitutions publiques matérialiseront ce projet à l'occasion des journées portes ouvertes du conservatoire les 20 mars et 11 juin 2016 et d'une séance scolaire.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les documents relatifs à l'organisation de ces manifestations.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES – PALAIS DE L'EVÊCHÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉGION LIMOUSIN**

---

Les prochaines ostensions limousines, festivités religieuses et populaires inscrites en 2013 sur la liste du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité établie par l'Unesco, se dérouleront au printemps 2016.

Le Service de l'Inventaire et du Patrimoine de la Région Limousin envisage d'inventorier les objets en relation avec cet événement spécifique à l'identité limousine. En raison du rayonnement de ces manifestations séculaires en Haute-Vienne mais aussi en Creuse et en Charente limousine, le Musée des Beaux-Arts de Limoges – Palais de l'Evêché souhaite proposer une exposition-dossier sur ce thème, du 7 mars au 13 juin 2016, avec l'objectif de fournir un aperçu des ostensions par la présentation d'éléments patrimoniaux matériels ou immatériels (objets, pratiques, usages) significatifs ou inédits.

La Ville et la Région se sont donc rapprochées en vue d'une collaboration scientifique, permettant de mener conjointement cette exposition-dossier, qui constituera un préalable au projet d'inventaire de la Région.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir pour une durée de 3 ans avec la Région Limousin afin de fixer les modalités pratiques de cette collaboration et les obligations de chaque partenaire.

Aux termes de cette convention, la Région Limousin s'engage, notamment, à mettre à disposition des sources documentaires et photographiques et des données scientifiques et à réaliser des montages illustrés à partir de photographies anciennes ou numériques.

La Ville mettra à disposition les salles et l'auditorium du musée des Beaux-Arts ainsi qu'une muséographie adaptée.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES – PALAIS DE L'EVÊCHÉ - CHARTE DE COOPÉRATION DÉMARCHE VALLÉE DES PEINTRES ENTRE BERRY ET LIMOUSIN**

---

Le Conseil départemental de la Creuse a initié, en 2010, une démarche de redynamisation de la Vallée des Peintres, entre Berry et Limousin, dans le cadre d'une coopération interrégionale pour la mise en œuvre d'un projet visant au développement et à l'attractivité du territoire.

L'un des axes opérationnels de ce projet prévoit la programmation d'évènements culturels, notamment des festivals et des expositions, avec la mise en avant de thématiques concernant l'art et le paysage.

En décembre 2014, une charte de coopération « Démarche Vallée des Peintres, entre Berry et Limousin », a, ainsi, été signée entre les 4 partenaires fondateurs, les Régions du Limousin et du Centre et les Départements de la Creuse et de l'Indre.

La Ville de Limoges ayant été sollicitée pour intégrer ce dispositif, il a paru pertinent de répondre favorablement afin de positionner Limoges comme acteur à part entière de ce projet, endossant un rôle décisionnaire mais aussi fédérateur entre les services de la Ville et les autres collectivités concernées (Saint-Junien, la Vallée de la Creuse...). Ce projet permettra, de plus, de proposer un travail scientifique renouvelé sur l'histoire de l'art du Limousin à travers une exposition valorisant les collections du musée.

Aussi, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir à la charte de coopération « Démarche Vallée des Peintres, entre Limousin et Berry », en vue de l'intégration de la Ville de Limoges à ce dispositif, ainsi que tout document s'avérant nécessaire au bon déroulement de ce partenariat.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - PALAIS DE L'EVÊCHÉ - VALLÉE  
DES PEINTRES, ENTRE BERRY ET LIMOUSIN EXPOSITION "CHARLES  
BICHET"**

---

Dans le cadre de la démarche « Vallée des Peintres, entre Berry et Limousin », le musée des Beaux-Arts de Limoges a été sollicité pour participer à une exposition événementielle multi-sites intitulée « Les Artistes Voyageurs : Smith, Bichet, Alluau, Österlind ».

Le musée des Beaux-Arts de Limoges a, alors, proposé de s'intéresser à la figure de Charles Bichet, particulièrement bien représenté dans ses collections.

De Paris à Limoges, de Limoges à Crozant, puis de retour en Haute-Vienne en passant par La Rochelle, les déplacements de Charles Bichet sont, en effet, comme autant d'explorations des courants artistiques marquant le tournant des XIX<sup>ème</sup>/XX<sup>ème</sup> siècles. De formation académique, ce professeur de l'Ecole des Arts Décoratifs de Limoges a, par ailleurs, profondément imprégné élèves et artistes de sa personnalité singulière et de son style, marqué par de multiples incursions dans les avant-gardes de l'époque.

Le budget prévisionnel de cette exposition, qui sera présentée du 3 juin au 19 septembre 2016, est évalué à 50.000 € H.T. répartis comme suit :

▪ Ville de Limoges :	10.000 €
▪ Etat (DRAC) :	5.000 €
▪ Région Limousin :	10.000 €
▪ Département de la Haute-Vienne :	10.000 €
▪ Europe (FEDER) :	15.000 €

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer les contrats concernant le prêt, le transport, l'assurance des œuvres empruntées, la scénographie et la publication du catalogue de l'exposition « Charles Bichet » ainsi que tout document nécessaire à son bon déroulement,
- habilite le Maire à solliciter les subventions attendues auprès des partenaires institutionnels.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - PALAIS DE L'EVÊCHÉ -  
ACQUISITIONS D'ŒUVRES - 1ER SEMESTRE 2015**

---

Afin d'enrichir le patrimoine culturel détenu au musée des Beaux-Arts de Limoges, la Ville procède à des achats d'œuvres. Des particuliers et associations contribuent également à cet enrichissement, en cédant gracieusement au musée des pièces de collections.

Le Conseil municipal autorise l'inscription sur les inventaires du musée des Beaux-Arts, des dons et œuvres acquises à titre payant au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015 figurant ci-après :

**ARTS DECORATIFS - GRAVURE**

Jean Chapoulaud  
*Bois gravé représentant Saint Jacques  
le Majeur*  
Entre 1650-1694  
Matrice d'impression en bois fruitier d'épargne  
Achat (1 500 €)

**Dons de M. Andy THOMAIN**

**Lots de bijoux et une peinture**

Auguste ARIDAS  
*Les Pêcheurs*  
Vers 1900  
Huile sur carton

Jules SARLANDIE, A. DESHORS  
Henriette MARTY, Camille FAURE  
Juliette EUZET  
Lots de bijoux (2 bracelets, 4 broches, 1 pendentif)  
1920-1950  
Email peint sur cuivre, monture en cuivre ou laiton et argent (5)

**Dons des Amis du musée**

Jeanne SOUBOUROU  
*La Chapelle de la Visitation*  
Années 1950  
Gouache  
Don Hubert-Amboise DASSE (Amis du musée)

Anonyme  
*Portrait de Joseph Lacombe du Roussel (1793-1839)*  
2<sup>e</sup> tiers du XIX<sup>e</sup> siècle  
Huile sur toile

## Dons d'artistes émailleurs

### Lots d'émaux - Exposition Creativ Kreis International (CKI 2014)

Larissa SOLOMNIKOVA  
*Ange de face – Ange de profil (2)*  
2013-2014  
Email peint sur cuivre

Ivan DYAKOV  
*En eau profonde*  
2013-2014  
Email peint sur cuivre

Svetlana PONOMARENKO  
*Conte d'hiver*  
2013-2014  
Email peint sur cuivre

Elisabeth PELLEGRINI  
*Hommage à Botticelli*  
2013-2014  
Email peint sur cuivre

## AUTRE DON

Henri DINAUX  
*Chassé-croisé*  
1908  
Encre de chine sur papier  
Don de M. Jean-François BOYER

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - EMPRUNT DE L'EXPOSITION "LES IMPRIMEURS CLANDESTINS"

---

Le musée de la Résistance envisage de présenter, de janvier à août 2016, une exposition itinérante intitulée « Imprimeurs clandestins », composée de photographies réalisées par Robert Doisneau fin 1944 – début 1945, qui lui sera prêtée par le Musée de la Résistance nationale de Champigny sur Marne et sera enrichie de matériel d'imprimerie, de tracts, de livres et de journaux clandestins de l'époque.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de prêt et tout document à intervenir pour la réalisation de cette exposition.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - PROLONGATION DE L'EXPOSITION ANDRÉ MAZEYRIE**

---

En raison de l'intérêt qu'elle suscite, notamment auprès du public scolaire, l'exposition itinérante « André Mazeurie, Carnet d'un médecin dans la guerre 1914/1918 », présentée au Musée de la Résistance, sera prolongée jusqu'au 30 juin 2016.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir en ce sens aux conventions initialement conclues avec la ville de Tulle pour l'emprunt de l'exposition, le Centre Hospitalier de Tulle et un collectionneur privé pour le prêt d'objets.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - EXPOSITION " LIMOGES 14-18. ETRE ARTISTE  
DANS LA GRANDE GUERRE" - AVENANT À LA CONVENTION DE DÉPÔT-  
VENTE DE DEUX OUVRAGES**

---

En raison de son succès, l'exposition « Limoges 14-18 – Etre artiste dans la grande guerre », présentée au musée de la Résistance à l'occasion des commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale, a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2015.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention de dépôt-vente intervenue avec la société Les Ardents Editeurs afin de poursuivre, jusqu'à cette date, la mise en vente au musée des ouvrages suivants, édités par cette société :

- le catalogue de l'exposition, de Jean-Marc Ferrer, au prix de 25 €,
- le livre « Limousin 14-18. Un abécédaire de la Grande Guerre en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne » de Stéphane Capot et Jean-Michel Valade, au prix de 23 €.

Le musée percevra une commission de 3 € par ouvrage vendu. Le produit des ventes sera reversé aux Ardents Editeurs, déduction faite de ce commissionnement.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - PALAIS DE L'EVÊCHÉ - RÉFECTION  
DES LUCARNES - DEMANDE DE SUBVENTION**

---

Il sera procédé, prochainement, à la réalisation de divers travaux de réfection des lucarnes situées sur la toiture du musée des Beaux-Arts de Limoges – Palais de l'Evêché, pour un montant estimé à 33.500 € H.T.

Le musée étant classé au titre des monuments historiques, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la réalisation des travaux précités, à hauteur de 50 % de leur montant H.T.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **FONTAINE DE L'HÔTEL DE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RESTAURATION**

---

La Ville envisage d'engager des travaux de restauration de la fontaine de l'Hôtel de Ville, consistant en la reprise d'éléments en granit, de l'étanchéité des vasques et des fixations des chapiteaux en bronze ainsi qu'au nettoyage des parements en pierres moulurées.

La fontaine étant inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à solliciter, à ce titre, une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la réalisation des travaux précités, à hauteur de 25 % de leur montant estimé à 35.000 €,
- retire, par ailleurs, la délibération en date du 27 septembre 2012 relative à cette opération.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DÉPÔTS D'OBJETS À LA MAISON DE LA BOUCHERIE**

---

Afin d'en permettre la présentation à un plus large public, la Confrérie des Bouchers de Limoges a souhaité déposer à la Maison de la Boucherie deux panonceaux lui appartenant, datant de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle – début du 19<sup>ème</sup> siècle, représentant Saint Martial et Saint Aurélien, habituellement présentés à la chapelle Saint-Aurélien.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention précisant les conditions de dépôt de ces panonceaux, classés monuments historiques au titre des objets.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS CSP - PALAIS DES SPORTS -  
ANIMATIONS - ENSEIGNEMENT DE LA NATATION -  
PARTENARIATS - TARIFS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

---

**CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET  
LE LIMOGES CSP SASP - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

---

Le Limoges CSP a remporté le Championnat de Pro A 2014/2015. Avec ce 11<sup>ème</sup> titre national, le Limoges CSP confirme son succès de l'année précédente et se qualifie à nouveau pour l'Euroligue.

Au titre de partenaire privilégié du club, la Ville entend aider le Limoges CSP à évoluer dans les différentes compétitions sportives où il est engagé, mais aussi à jouer un rôle d'animation et d'éducation dans la commune et de vecteur de dynamisme et de développement économique.

A cet effet, le Conseil municipal :

- approuve la conclusion d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la SASP Limoges CSP pour la saison 2015/2016, dans le cadre d'un plan de soutien triennal visant à permettre au club de développer son projet sportif,
- fixe le montant de la subvention allouée, dans ce cadre, au Limoges CSP à 1.550.000 € pour la saison 2015/2016.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PALAIS DES SPORTS - CONCESSION DU DROIT D'AFFICHAGE**

---

La convention de concession du droit d'affichage dans l'enceinte du Palais des Sports, conclue avec la société LIMOGES CSP S.A.S.P., est arrivée à expiration.

Le Conseil municipal :

- décide la conclusion, pour la saison 2015-2016, d'une nouvelle convention concédant à la société LIMOGES CSP S.A.S.P. le droit d'affichage dans l'enceinte du Palais des Sports,
- autorise le Maire à signer cette convention,
- adopte le cahier des charges annexé à cette convention.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ANIMATION AQUATIQUE DU DIMANCHE APRÈS-MIDI À LA PISCINE DE  
BEAUBREUIL - CONVENTION AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE  
NATATION ET LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION  
SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

---

Une animation est organisée le dimanche après-midi à la piscine municipale de Beaubreuil, afin de permettre aux enfants des quartiers de Beaubreuil, La Bastide et de Beaune-les-Mines de découvrir différentes activités aquatiques encadrées par des éducateurs des clubs de natation.

Pour la saison 2015-2016, le Conseil municipal :

- décide de reconduire cette opération, en collaboration avec le Comité Départemental de Natation et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- attribue, à cet effet, une subvention de 2.500 € au Comité Départemental de Natation,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec les partenaires précités.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## ENSEIGNEMENT DE LA NATATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

---

Un projet expérimental a été mis en place du 9 mars au 26 juin 2015, consistant à faire intervenir les maîtres-nageurs sauveteurs municipaux des piscines de Saint-Lazare et de Beaubreuil auprès des enseignants pour l'apprentissage de la natation.

Cette démarche a concerné plus de 800 élèves, de la grande section de maternelle au CM2, permettant à certaines classes n'ayant pas de parents disponibles pour accompagner les enseignants d'accéder, à nouveau, aux bassins municipaux. Elle a également démontré son utilité en contribuant à réduire le nombre d'élèves ne sachant pas nager à leur entrée en 6<sup>ème</sup>.

La Ville a donc souhaité reconduire cette opération pour l'année scolaire 2015-2016 et les années suivantes et également l'étendre à l'ensemble des bassins municipaux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions annuelles de partenariat à intervenir à cet effet avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne, précisant les modalités d'intervention des maîtres nageurs municipaux pendant le temps scolaire.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **INSTALLATIONS SPORTIVES UNIVERSITAIRES - CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES**

---

Les installations sportives universitaires, notamment le site de la Borie, présentent un intérêt majeur non seulement pour les étudiants mais aussi pour le mouvement sportif local.

Afin de continuer à faire bénéficier les clubs sportifs et les écoles primaires de Limoges de créneaux d'utilisation, à titre gratuit, dans les équipements sportifs universitaires pour l'année scolaire 2015-2016, le Conseil municipal :

- décide qu'en contrepartie, la Ville mettra gratuitement les installations sportives municipales à la disposition du service universitaire des activités physiques et sportives, du département STAPS et de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESME),
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet avec l'Université de Limoges.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CENTRE DE DROIT ET D'ECONOMIE  
DU SPORT DE LIMOGES - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CDES-  
PROGESPORT**

---

Le Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES) est un laboratoire de l'Université de Limoges qui réalise des études, des publications et propose des formations concernant les dimensions économiques et juridiques du sport.

Grâce à la création de l'association CDES-PROGESPORT, qui emploie des juristes et des économistes, ce centre a pu développer ses activités et acquérir une notoriété internationale.

Depuis plusieurs années, la Ville met des locaux à disposition de l'association CDES-PROGESPORT et lui attribue une subvention annuelle, dans le cadre d'une convention de partenariat.

Un partenariat plus ambitieux est à présent, envisagé, afin de permettre au Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges de développer ses activités, dont certains projets innovants et d'accroître son rayonnement à l'international.

A cet effet, le Conseil municipal :

- donne son accord à l'attribution, pour l'année 2015-2016, d'une subvention de 80 000 € à l'association CDES-PROGESPORT,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## TARIFS DE LA PATINOIRE MUNICIPALE 2015-2016

---

Le Conseil municipal approuve la grille tarifaire proposée, comme suit, pour la période allant jusqu'au 31 août 2016, par la société Vert Marine, gestionnaire de la patinoire municipale de Limoges dans le cadre d'une délégation de service public.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PATRIMOINE SPORTIF MUNICIPAL - RÈGLEMENTS INTÉRIEURS - MAISONS DES SPORTS ET PISTES DE BICROSS**

---

Le Conseil municipal adopte les règlements intérieurs fixant les conditions générales d'utilisation des maisons des sports de Beaublanc et du Val de l'Aurence et des pistes de bicross situées à Beaubreuil et au Val de l'Aurence.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES**

---

Le Conseil municipal attribue diverses subventions exceptionnelles de fonctionnement à des associations sportives locales qui en ont fait la demande, pour un montant total de 10 650 €.

Le détail des subventions est consultable à la Direction des assemblées et de la démocratie de proximité – Service des assemblées.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LABORATOIRE DES EAUX - ADHÉSION GIP TERANA - VIDANGE  
DE LA RETENUE DU MAZEAUD - DÉCLARATIONS DE PROJET -  
STATION DE LA BASTIDE - CONVENTION AVEC LA DGFIP**

---

**LABORATOIRE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX DE LA VILLE DE  
LIMOGES - COMMUNICATION RELATIVE À L'ADHÉSION AU GIP TERANA**

---

Face aux évolutions importantes que connaissent les laboratoires d'analyses départementaux, les laboratoires de la Corrèze, du Puy de Dôme, du Cantal, de la Loire et de la Haute-Loire ont décidé de se regrouper au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Terana, qui sera officiellement créé le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La Ville souhaite présenter la candidature du Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux de Limoges pour son adhésion au GIP Terana, ce qui lui permettrait, notamment :

- de sécuriser le marché ARS qui prend fin en 2017, par un statut répondant aux exigences du ministère de la santé,
- d'éviter l'isolement par la mutualisation, le portage, la promotion de prestations propres à Limoges et l'extension de son périmètre d'activité.

Cette adhésion s'inscrirait par ailleurs dans le sens d'une collaboration déjà existante avec le laboratoire départemental de la Corrèze sur différents marchés et notamment le marché du contrôle sanitaire et des eaux de consommation et de loisirs. Des complémentarités existent, en outre, entre l'activité du laboratoire de Limoges et celle des autres laboratoires du GIP, ce qui permettrait au GIP de renforcer son pôle hydrologie et d'offrir une gamme analytique étendue (métaux, boues, sédiments...).

Pour la ville, pérenniser l'activité du laboratoire constitue également la garantie de conserver un outil permettant de faire face aux crises sanitaires et de maintenir des emplois sur le territoire.

La Ville présentera donc cette candidature au GIP Terana, lequel pourrait statuer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'objectif étant une adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations,  
sont absents pendant les débats.

**VIDANGE DE LA RETENUE D'EAU DU MAZEAUD - COMMUNE DE SAINT  
LÉGER LA MONTAGNE - DÉCLARATION DE PROJET À L'ISSUE DE  
L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

---

Par délibération du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter l'ouverture de l'enquête publique nécessaire à la vidange de la retenue du Mazeaud.

A l'issue de cette enquête, qui s'est déroulée du 15 juin au 16 juillet 2015 inclus, le commissaire enquêteur a établi, le 21 juillet 2015, le procès-verbal des observations formulées par le public. Les éléments de réponses du Maire de Limoges lui ont été adressés en retour le 31 juillet 2015.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 14 août 2015 et a émis un avis favorable au projet de vidange, basé sur l'appréciation du déroulement de l'enquête, les remarques du public et les réponses apportées, l'opportunité de la vidange, les précautions prévues par la Ville et les risques potentiels encourus à proximité du barrage.

A l'issue de cette procédure, le Conseil municipal :

- prend acte des résultats de l'enquête publique et décide de solliciter M. le Préfet de la Haute-Vienne pour l'établissement de l'autorisation réglementaire nécessaire à la vidange de la retenue du Mazeaud,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS D'EAU DANS LA COUZE AU PLAN  
D'EAU DU MAZEAUD - COMMUNE DE SAINT LÉGER LA MONTAGNE -  
DÉCLARATION DE PROJET À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

---

Par délibération du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter l'ouverture de l'enquête publique concernant la demande de modification de l'autorisation de prélèvements d'eau dans la rivière la Couze au plan d'eau du Mazeaud.

A l'issue de cette enquête, qui s'est déroulée du 15 juin au 16 juillet 2015 inclus, le commissaire enquêteur a établi, le 21 juillet 2015, le procès-verbal de synthèse de l'enquête indiquant qu'aucune question ou observation écrite n'avait été formulée par le public.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 14 août 2015 et a émis un avis favorable à cette demande.

A l'issue de cette procédure, le Conseil municipal :

- prend acte des résultats de l'enquête publique et décide de solliciter M. le Préfet de la Haute-Vienne pour l'établissement de l'autorisation réglementaire nécessaire à la régularisation des prélèvements d'eau dans la Couze au plan d'eau du Mazeaud,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS D'EAU DANS LA VIENNE AU BARRAGE  
DU PAS DE LA MULE (COMMUNE DE PANAZOL) - DÉCLARATION DE PROJET  
À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

---

Par délibération du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification de l'autorisation de prélèvements d'eau dans la Vienne, au barrage du Pas de la Mule.

A l'issue de cette enquête, qui s'est déroulée du 16 juin au 16 juillet 2015 inclus, le commissaire enquêteur a établi le bilan de l'enquête mentionnant l'absence de questions du public et sollicitant une précision concernant l'incidence éventuelle des prélèvements sur le fonctionnement de la passe à poissons du barrage du Pas de la Mule.

Les éléments de réponse ont été transmis par la Ville le 31 juillet 2015, confirmant le maintien à l'identique du régime hydraulique du barrage et de la passe à poissons.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 14 août 2015 et a émis un avis favorable à cette demande.

A l'issue de cette procédure, le Conseil municipal :

- prend acte des résultats de l'enquête publique et décide de solliciter M. le Préfet de la Haute-Vienne pour l'établissement de l'autorisation réglementaire nécessaire à la modification des prélèvements d'eau dans la Vienne, au barrage du Pas de la Mule,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**STATION DE L'EAU DE LA BASTIDE - REMPLACEMENT DES POMPES  
D'ALIMENTATION DES FILTRES À CHARBON ACTIF, MISE EN PLACE DE  
VANNES**

---

Le Conseil municipal décide le retrait de la délibération du 25 juin 2015 autorisant le Maire à signer un marché pour le remplacement des pompes d'alimentation des filtres à charbon actif et la mise en place de vannes à la station de l'eau de La Bastide, ledit marché ayant été déclaré sans suite.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES -  
CENTRE D'ENCAISSEMENT DE LILLE - MISE EN PLACE DU TIP À LA NORME  
SEPA**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques, prévoyant l'adaptation du Titre Interbancaire de Paiement (TIP) à la norme européenne SEPA, afin de continuer à proposer ce mode de paiement, choisi par près de 40 % des abonnés, pour les factures émises par le service de l'Eau de la Ville.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONTRÔLE D'EXPLOITATION DES RÉSEAUX DE CHALEUR DE LA VILLE DE LIMOGES - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert pour le contrôle d'exploitation de ses réseaux de chaleur.

La commission d'appel d'offres, réunie les 17 août et 10 septembre 2015 a attribué le marché à intervenir à cet effet au groupement SERMET SUD OUEST / ESPELIA pour un montant de 39 990 € H.T. pour la tranche ferme et de 29 765 € H.T. pour la tranche conditionnelle et une durée allant jusqu'à la fin des prestations de la dernière tranche, sans pouvoir excéder quatre ans.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# **RAPPORTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LIMOGES MÉTROPOLE ET LE SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE - APPROBATION - COMMUNICATION**

---

## **RAPPORT 2014 CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LIMOGES MÉTROPOLE - APPROBATION**

---

En application de l'article L 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal examine le rapport de l'année 2014 concernant la Société des transports en commun de Limoges Métropole (STCL), société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges, actionnaire, est représentée au Conseil d'administration.

L'année 2014, qui constitue la deuxième année d'exécution du nouveau contrat de délégation de service public liant la STCL à Limoges Métropole, a été marquée par les modifications suivantes apportées au service :

- la desserte des communes d'Isle et de Couzeix,
- les lignes Telobus 19, 42 et 45,
- l'évolution de la desserte du secteur Nord,
- l'exploitation d'un 6<sup>ème</sup> véhicule handibus.

La STCL a procédé à l'acquisition de 6 autobus articulés et à la consolidation des équipements véhicules pour la vidéo surveillance, à la mise en service de l'extension du réseau de radiotéléphonie, ainsi qu'au remplacement d'un véhicule de maintenance et de trois véhicules d'exploitation.

Les kilomètres parcourus, qui s'établissent à 5.090.515, restent stables à + 0,30 %. 14,57 millions de voyages ont été comptabilisés, soit une progression de + 1,3 %, confirmant la forte utilisation du réseau.

De nombreuses actions commerciales ont été mises en place pour parfaire le service à la clientèle et améliorer l'image des transports urbains. Des campagnes de communication ont été réalisées afin de promouvoir les différentes offres de titres de transport.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2014

---

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport a été présenté au Conseil municipal, retraçant l'activité et la situation du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) au titre de l'année 2014.

Les activités du SEHV ont porté essentiellement sur :

- l'amélioration des réseaux publics de distribution de l'électricité en procédant à des travaux d'extension de réseaux et de desserte de lotissements, à des travaux d'effacement et au renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique, à la modernisation et à la sécurisation des lignes électriques,
- l'aide à la création et la gestion de l'éclairage public pour le compte des collectivités, soit pour la réalisation de travaux ponctuels, soit en tant que gestionnaire de leurs équipements d'éclairage public,  
Le SEHV a, par ailleurs, lancé, fin 2012, un projet intitulé « PEPS » (Programme d'Eclairage Public Spécifique), visant au remplacement, d'ici 2015, de 8 500 lampes polluantes et énergivores. A ce titre, il est intervenu, en 2014, dans 16 communes, sur 1 121 luminaires.
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Le montant total des recettes du syndicat, pour l'année 2014, s'élève à 37.744.736 €.

Les dépenses s'élèvent à 33.686.443 €.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la communication de ce rapport d'activités

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations, sont absents pendant les débats.

**RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE CONDORCET-  
ROUSSILLON - APPEL À PROJET POUR LA RÉHABILITATION  
ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS - ATTRIBUTION DE  
MARCHÉS DE TRAVAUX ET AVENANT**

---

**DEMANDE D'INSCRIPTION DU PROJET DE RESTRUCTURATION DU GROUPE  
SCOLAIRE "CONDORCET-ROUSSILLON" À L'APPEL À PROJET  
"RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS" - AVENANT  
DE PROLONGATION ET D'AUGMENTATION CONCERNANT LE MARCHÉ  
D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE  
CONDORCET ROUSSILLON - LOT N° 1 : ETUDES CHAUFFAGE VENTILATION**

---

Dans le cadre du plan d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, la Région Limousin a lancé un appel à projet visant à accompagner les collectivités engagées dans un projet de réhabilitation ou de construction allant au-delà de la réglementation thermique en vigueur.

Le projet de restructuration du restaurant scolaire du groupe Condorcet-Roussillon pourrait répondre à cet appel à projet et bénéficier, dans ce cadre, d'une aide de 170 000 € maximum.

En vue du dépôt du dossier correspondant, une étude thermique réglementaire doit être réalisée afin de mettre en évidence les résultats nécessaires à la justification de la performance énergétique attendue.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer un avenant au marché conclu avec la société LARBRE INGENIERIE SARL pour la réalisation d'études de chauffage et de ventilation, dans le cadre du projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire Condorcet Roussillon, prenant en compte cette étude supplémentaire pour un montant de 2 000 € H.T.,
- habilite le Maire à solliciter la subvention susvisée auprès de la Région Limousin dans le cadre de l'appel à projet « Réhabilitation énergétique des bâtiments publics ».

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**GROUPE SCOLAIRE CONDORCET ROUSSILLON - PHASE 3 :  
RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN RESTAURANT SCOLAIRE À DESTINATION  
DU CYCLE 2 - ATTRIBUTION DE MARCHÉS DE TRAVAUX**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en 12 lots pour la réalisation de la 3<sup>ème</sup> phase des travaux de restructuration du groupe scolaire Condorcet Roussillon, qui concerne la restructuration de l'ancien restaurant scolaire à destination du cycle 2.

Le commission d'appel d'offres, réunie les 30 juillet et 10 septembre 2015, a attribué :

- le lot 1 « Terrassement Gros Œuvre » à la société Komar, pour un montant de 248 523,68 € H.T.,
- le lot 2 « Etanchéité des toitures terrasses » à la société Etanchéité du Sud Ouest, pour un montant de 42 975.48 € H.T.,
- le lot 3 « Menuiseries extérieures aluminium – occultation – serrurerie » à la société SAS SCAL, pour un montant de 124 899.00€ H.T.,
- le lot 4 « Habillage des façades » à la société Etanche 2000 SAS, pour un montant de 44 680.10 € H.T.,
- le lot 5 « Menuiseries intérieures bois – Mobilier » à la société SLMC, pour un montant de 58 550.00 € H.T.,
- le lot 6 « Plâtrerie – Faux plafonds » à la société Villemonteil, pour un montant de 88 105.60 € H.T.,
- le lot 7 « Revêtements de sol » à la société Jean-Claude Vacher SARL, pour un montant de 25 591.50 € H.T.,
- le lot 8 « Faïence » à la société Carrelages Mesmin et Fils, pour un montant de 5 813.90 € H.T.,
- le lot 9 « Peinture – signalétique » à la société Jean-Claude Vacher SARL, pour un montant de 24 028.75 € H.T.,
- le lot 10 « Electricité – Courants faibles » à la société AEL SCOP SA, pour un montant de 89 281.86 € H.T.,
- le lot 11 « Plomberie sanitaire » à la société SARL Gendre Frères, pour un montant de 37 200.48 € H.T.,
- le lot 12 « Chauffage ventilation » à la société SECB SAS, pour un montant de 58 959.62 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés précitées, pour un délai d'exécution des travaux fixée à 15 mois.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PATRIMOINE BÂTI - FOURNITURE DE MATÉRIELS -  
CONVENTIONS CONSTITUTIVES DE GROUPEMENT DE  
COMMANDES - AVENANTS À DES MARCHÉS**

---

**VÉRIFICATION ET MAINTENANCE DES PORTES, PORTAILS, RIDEAUX,  
BARRIÈRES AUTOMATIQUES ET DES PORTES SECTIONNELLES -  
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE  
LA VILLE DE LIMOGES, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES  
MÉTROPOLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE  
DE LIMOGES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville de Limoges, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale pour la vérification et la maintenance des portes, portails, rideaux, barrières automatiques et portes sectionnelles équipant leur patrimoine.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'une procédure adaptée lancée par la Ville, à l'issue de laquelle un marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois, et un montant annuel compris entre un minimum de 18 000 € H.T. et un maximum de 55 000 € H.T., réparti comme suit :

- Ville de Limoges : minimum 15 000 € H.T. / maximum 40 000 € H.T.
- Limoges Métropole : minimum 2 000 € H.T. / maximum 9 000 € H.T.
- Centre Communal d'Action Sociale : minimum 1 000 € H.T. / maximum 6 000 € H.T.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE, POSE DE MATÉRIEL DE CUISSON, DE LAVERIE, DE  
CONSERVATION FROIDE OU CHAUDE, DE PRÉPARATION, D'EXTRACTION  
DE MOBILIER INOX ET DIVERS ET ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DU  
MATÉRIEL - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE  
COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville de Limoges et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'acquisition et l'entretien de divers matériels de cuisine et de laverie.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville, à l'issue duquel un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, sera conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX À RÉALISER DANS LE  
PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ, DU SYNDICAT MIXTE DU  
PARC DES EXPOSITIONS DE LIMOGES ET DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE - LOT N° 14 : REVÊTEMENT SOL SOUPLE**

---

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec Limoges Métropole, le Syndicat Mixte du Parc des Expositions de Limoges et le Centre Communal d'Action Sociale concernant les travaux à réaliser dans le patrimoine bâti, la Ville a conclu un marché avec le groupement SARL 3F Peinture/Parneix pour la réalisation du lot n° 14 : Revêtement sol souple.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, concernant les modalités de paiement des sommes dues sur les comptes des deux membres du groupement.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE D'APPAREILLAGE  
ÉLECTRIQUE POUR LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - LOT N° 4 : APPAREILLAGE  
INDUSTRIEL**

---

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec Limoges Métropole pour la fourniture d'appareillage électrique, la Ville a conclu un marché à bons de commande sans montants minimum ni maximum avec la société COAXEL TOULOUSAINNE concernant le lot n° 4 « Appareillage industriel ».

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, prenant en compte la fusion-absorption de cette société par sa société mère, la société REXEL France.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SERVICES MUNICIPAUX - RÉGIE PUBLICITAIRE - IMPRESSION DE  
MAGAZINES - FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES -  
MAINTENANCE ET ACQUISITION DE LOGICIELS - FOURNITURES  
POUR LE PARC AUTOMOBILE - MARCHÉS - GROUPEMENTS DE  
COMMANDES - AVENANTS**

---

**RÉGIE PUBLICITAIRE DES PUBLICATIONS DE LA VILLE DE LIMOGES -  
ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert pour la mise en œuvre d'une prestation de régie publicitaire de ses publications.

La commission d'appel d'offres, réunie les 30 juillet et 10 septembre 2015, a attribué le marché à intervenir à cet effet à la société AECP Conseil pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, et un montant minimum annuel garanti de 75.000 € H.T. assorti d'un taux de reversement à la Ville à hauteur de 70 % du chiffre d'affaire H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVENANT N° 2 AU MARCHÉ D'IMPRESSION ET DE FAÇONNAGE DES  
MAGAZINES DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - LOT N° 2 : IMPRESSION ET  
FAÇONNAGE DU MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LIMOGES MÉTROPOLE**

---

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec Limoges Métropole, la Ville, en qualité de coordonnateur, a conclu un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum avec la société RIVET PRESSE EDITION pour la réalisation des travaux d'impression et de façonnage du magazine d'information communautaire « Le Métropol ».

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché susvisé, prenant en compte la modification des prix afférents à cette prestation, en raison de l'édition prochaine, dans un nouveau format et une pagination augmentée, de ce magazine.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES  
POUR LA VILLE DE LIMOGES, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LIMOGES MÉTROPOLÉ, LA CAISSE DES ECOLES ET LE CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - LOT N° 22 : PRODUITS LAITIERS ET  
OVOPRODUITS**

---

La Ville, en groupement de commandes avec Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale, a conclu plusieurs marchés à bons de commande pour la fourniture de denrées alimentaires.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché intervenu avec la société SICA CHARENTE POITOU pour la fourniture de produits laitiers et ovoproduits, prenant en compte la nouvelle dénomination commerciale de cette société, devenue SICA LES DELICES DE L'OUEST.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PRESTATIONS DE SUPPORT TECHNIQUE POUR LES LOGICIELS ORACLE - ATTRIBUTION DE MARCHÉ NÉGOCIÉ**

---

Plusieurs services municipaux utilisent les systèmes de bases de données ORACLE, installés sur les serveurs de la Ville.

Suite à la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 6 avril 2015, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché négocié à intervenir avec la société Oracle France pour la réalisation des prestations de support technique des logiciels précités, pour une durée d'un an renouvelable deux fois et un montant fixé à 74 618,43 € H.T. pour la période initiale, révisable à chaque reconduction du marché.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DE PRODUCTION ET DE  
GESTION DE COMMANDES POUR LA RESTAURATION - CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA VILLE DE LIMOGES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville de Limoges et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de production et de gestion de commandes pour la restauration.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un marché négocié alloti conclu par le CCAS au nom du groupement avec la société PYRAMID Informatique, pour une durée allant jusqu'à la fin de la période de garantie et les montants suivants :

- 33 524 € H.T. pour le lot n° 1 « Acquisition du logiciel de restauration et de gestion de commandes DATAMEAL pour le Centre Communal d'Action Sociale »,
- 33 874 € H.T. pour le lot n° 2 « Acquisition du logiciel de restauration et de gestion de commandes DATAMEAL pour la Ville de Limoges ».

Chaque membre du groupement s'acquittera sur son budget des paiements correspondants à ses commandes.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC, DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MAINTENANCE CORRECTIVE ET ÉVOLUTIVE DES LICENCES SERVEUR  
POUR LES LOGICIELS AUTOCAD MAP 3D ET AUTOCAD ARCHITECTURE -  
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ ET LA  
VILLE DE LIMOGES**

---

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville de Limoges et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la fourniture de prestations de maintenance des logiciels Autocad Map 3D et Architectural Desktop utilisés par les bureaux d'études de ces deux entités.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par Limoges Métropole à l'issue duquel un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum sera conclu pour une durée de trois ans.

- retire la délibération du 25 juin 2015 relative à cette opération.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE DE CARBURANTS POUR VÉHICULES, ENGINES ET MATÉRIELS  
DIVERS ET ACQUISITION DE CARBURANTS ET RÉALISATION DE  
PRESTATIONS DIVERSES AU MOYEN DE CARTES ACCRÉDITIVES -  
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE  
LA VILLE DE LIMOGES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA  
CAISSE DES ECOLES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles en vue de la fourniture de carburants pour véhicules, engins et matériels divers et l'acquisition de carburants et réalisation de prestations diverses au moyen de cartes accréditives.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, seront conclus, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE DE SIGNALISATIONS LUMINEUSES ET SONORES POUR  
VÉHICULES PRIORITAIRES ET DE SERVICE ET DE PIÈCES DE RECHANGE  
POUR LA VILLE DE LIMOGES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
ET LA CAISSE DES ECOLES - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

La Ville, en groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, a lancé un appel d'offres ouvert pour la fourniture de signalisations lumineuses et sonores pour véhicules prioritaires et de service et de pièces de rechange.

La commission d'appel d'offres, réunie les 11 et 29 juin 2015, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet à la société MERCURA SAS, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois et un montant annuel compris entre un minimum de 5.000 € H.T. et un maximum de 70.000 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE PIÈCES  
DÉTACHÉES ET DE PNEUMATIQUES AUTOMOBILES POUR LA VILLE DE  
LIMOGES, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE,  
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ECOLES -  
LOT N° 2 : FOURNITURE DE PIÈCES DE FILTRATION POUR VÉHICULES  
LÉGERS ET POIDS LOURDS**

---

La Ville, en groupement de commandes avec Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles a conclu un marché à bons de commandes sans montant minimum ni maximum avec la société LIMOUSIN NEGOCE, pour l'acquisition de pièces de filtration pour véhicules légers et poids lourds.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, prenant en compte de nouvelles conditions de révision des prix.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANTS ET  
ACQUISITION DE CARBURANTS, DE PRESTATIONS DE PAIEMENTS  
AUTOROUTIERS ET DE SERVICES ASSOCIÉS AU MOYEN DE CARTES  
ACCRÉDITIVES - LOT N° 4 : FOURNITURE DE SUPER SANS PLOMB, DE GAS-  
OIL ET D'ADDITIF POUR SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE (SCR), DE  
PRESTATIONS DE PAIEMENTS AUTOROUTIERS ET DE SERVICES ASSOCIÉS  
AU MOYEN DE CARTES ACCRÉDITIVES**

---

Un marché est en cours avec la Société Total Marketing Services pour la fourniture à la Ville de super sans plomb, de gasoil, d'additif et de prestations de paiements autoroutiers au moyen de cartes accréditives.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, prenant en compte la nouvelle dénomination de la société susvisée, devenue Société Total Marketing France.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations  
pendant les débats, sont absents lors des opérations de vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**COMMUNICATION - SOCIÉTÉ VALDI - ARRÊTÉ PRESCRIVANT LA  
FOURNITURE D'UN DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DU MILIEU  
SOUTERRAIN POUR SON SITE DE REGROUPEMENT, DE TRI, DE  
PRÉTRAITEMENT ET DE VALORISATION DE COPRODUITS MÉTALLIQUES  
ET MINÉRAUX SUR LA COMMUNE DU PALAIS-SUR-VIENNE, AVENUE  
MARYSE BASTIÉ**

---

Par arrêté en date du 26 août 2015, M. le Préfet de la Haute-Vienne a prescrit à la société VALDI la fourniture d'un diagnostic environnemental du milieu souterrain concernant son site de regroupement, de tri, de prétraitement et de valorisation de coproduits métalliques et minéraux implanté avenue Maryse Bastié, sur la commune du Palais-sur-Vienne, afin que les décisions à venir sur le devenir de ce site, dont la fermeture est programmé pour 2016, s'appuient sur une connaissance suffisante de son passif environnemental.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

Mme BARRUCHE, M. BERNARD, Mmes SOURY,  
MANIGAUD, ROBERT-KERBRAT, MM REILHAC,  
DESTRUHAUT et Mme ROTZLER conseillers  
municipaux, qui ont quitté la salle des délibérations,  
sont absents pendant les débats.